



Référentiel du diplôme du
BPA Travaux de conduite et entretien des engins agricoles

Spécialité Conduite et entretien des engins de la production agricole
(niveau 5)

Arrêté du 3 juillet 2007 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option Travaux de conduite et entretien des engins agricoles

Sommaire

Présentation du BPA

1. Contexte de création et objectifs du brevet professionnel agricole

La rénovation du BPA fait suite à la parution du décret 2003-1160 du 4 décembre 2003[1]. **Le BPA est un diplôme qui constitue une réponse aux besoins de qualification de niveau V pour des emplois d'ouvriers qualifiés**. Il s'adresse à un public de jeunes en apprentissage ou à des adultes en formation continue.

La nécessité de correspondre au mieux à l'évolution des publics cibles et aux évolutions du travail et celle d'intégrer dans le référentiel du diplôme la logique de construction et de développement des compétences, ont amené à fixer les objectifs suivants pour l'écriture du référentiel :

- **rapprocher l'architecture et les contenus du diplôme de la réalité des contours** d'emplois des secteurs concernés,
- **renforcer la proximité des référentiels du BPA avec la réalité du travail**. Ce renforcement doit en particulier faciliter l'accès au BPA par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et outiller les jurys de VAE,
- **confirmer le double objectif de professionnalisation et** d'éducation conféré à ce diplôme.

Compte tenu de ces objectifs, le BPA a fait l'objet de modalités nouvelles dans la détermination du champ de chaque option et dans l'élaboration de ses référentiels. Ainsi, la structuration en options et en spécialités se fonde sur des analyses prospectives des emplois et des besoins en qualification dans les secteurs concernés. Une option est créée quand l'existence de compétences professionnelles propres à un champ professionnel donné a été constatée. Dans chaque option, les spécialités sont créées pour rendre compte de la diversité intrasectorielle des emplois.

2. Architecture du référentiel du BPA

Pour répondre aux objectifs évoqués plus haut, le référentiel du BPA est constitué de trois documents distincts et complémentaires, dont le second est d'un type nouveau pour les diplômes du ministère de l'agriculture :

- un référentiel professionnel, élaboré à partir de l'analyse des emplois,
- un référentiel de compétences, élaboré à partir d'analyses du travail,
- un référentiel d'évaluation en unités capitalisables, élaboré à partir d'un travail d'ingénierie pédagogique.

Le référentiel professionnel présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit les emplois concernés et dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions, c'est-à-dire en ensembles d'activités participant à la même finalité du travail.

Le référentiel de compétences est issu d'investigations menées sur des **situations de travail significatives[2].** Il rassemble les éléments qui caractérisent les compétences exprimées dans le travail. Garant de la proximité du BPA avec la réalité du travail et support du référentiel

[1] Décret n°2003-1160 du 4 décembre 2003 modifiant la partie réglementaire du livre VIII du code rural et relatif aux diplômes technologiques et professionnels délivrés par le ministère chargé de l'agriculture.

[2] Contrairement au référentiel professionnel, qui dresse la liste la plus exhaustive possible des activités qui peuvent être conduites dans les emplois correspondants, le référentiel de compétences s'attache à décrire les compétences qui sont plus particulièrement mobilisées dans des situations de travail - appelées significatives - car elles sont représentatives des compétences mobilisées par le salarié.

d'évaluation, le référentiel de compétences permet également d'outiller l'évaluation et la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel d'évaluation conserve les caractéristiques principales des référentiels en unités capitalisables (UC). Il est constitué de 10 UC indépendantes, dont les contenus doivent être adaptés par les centres de formation. Parmi ces unités, 2 UCARE, créées par ceux-ci, permettent l'adaptation à des situations d'emploi locales. La nécessité de renforcer la prise en compte de la réalité du travail dans l'écriture des objectifs pédagogiques explique l'importance relative de l'évaluation en situation de travail : au moins 4 unités sur 10 doivent être évaluées selon ces modalités. Cette caractéristique accentue l'importance des phases d'apprentissage en situation de travail, en entreprise de stage ou d'apprentissage ou bien encore dans l'atelier pédagogique (exploitation de l'établissement, hall technologique...).

La structure du référentiel d'évaluation du BPA est la suivante :

	Caractéristiques
UC générales	UCG 1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale UCG 2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique UCG 3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
UC d'option	2 UCO qui associent savoirs et techniques relatifs à l'option : 1 UC relative au domaine du « vivant » (végétal et/ou animal) 1 UC relative au domaine technologique, des équipements, du matériel et des installations
UC de spécialité	3 UC relatives aux pratiques professionnelles représentatives du cœur de l'activité Les UCS sont évaluées en situation de travail.
UCARE	2 UCARE construites par le centre de formation (sauf dans le cas d'UCARE obligatoire figurant dans le référentiel national) Les UCARE sont évaluées en situation de travail

Chaque unité capitalisable est définie par un objectif terminal. L'ensemble des objectifs vise l'acquisition des compétences professionnelles qui s'exprimeront dans le travail. Ils visent également l'acquisition d'une culture générale favorisant l'insertion des personnes dans la société et le développement d'une attitude citoyenne dans l'exercice du métier, en intégrant des notions sur la sécurité alimentaire, la gestion du vivant et la durabilité ou encore le respect et la protection de l'environnement.

Tous les objectifs font l'objet d'évaluations certificatives cadrées par la note de service DGER/POFEGTP/N2001-2118 du 4 décembre 2001. Par ailleurs, les centres de formation qui mettront en œuvre le BPA doivent accomplir une démarche d'habilitation, conformément à la note de service DGER/POFE/N2005-2090 du 1er décembre 2005.

3. Du référentiel du diplôme aux contenus de formation

Les documents constituant le référentiel du diplôme donnent de nombreuses indications sur les emplois et activités, sur les compétences exprimées dans le travail et sur l'évaluation à mettre en œuvre pour valider le niveau requis pour l'obtention du diplôme de BPA par un candidat. Conformément aux principes fondateurs des UC, **aucun de ces documents ne constitue cependant un programme de formation,** ce programme doit être établi par l'équipe de formateurs qui mettront en œuvre la formation. Or, logique et organisation de la formation et logique et organisation de l'évaluation ne coïncident pas forcément ou pas totalement. Ainsi, des objectifs présentant une cohérence d'un point de vue de l'évaluation, par exemple parce qu'ils sont évaluables lors d'une même situation de travail, peuvent être dissociés pendant la formation, parce qu'ils procèdent d'autres logiques ou d'une autre chronologie. Les différents référentiels sont des outils utilisés pour la construction du plan d'évaluation et du programme de formation (calendrier et contenus).

4. Thématiques communes : le cas de la sécurité des personnes

Certains thèmes, qui ne structurent pas les unités capitalisables mais qui y sont présents doivent être pris en compte dans les formations et les évaluations. C'est le cas notamment de l'hygiène et de la qualité des produits et des process, du bien-être animal ou encore de la sécurité des personnes.

Les aspects liés à la sécurité sont particulièrement essentiels. En effet, les salariés qui occupent les emplois auxquels prépare le BPA sont confrontés à des risques professionnels importants, auxquels ils doivent être préparés. Ils sont amenés à utiliser des matériels et équipements dangereux (notamment des équipements servant au levage de charges et des équipements mobiles), à manipuler des produits dangereux et à travailler dans des environnements à risque ou encore à manipuler des gros animaux. La réglementation issue du code du travail[3] a intégré la prévention des risques professionnels à plusieurs niveaux. C'est le cas notamment dans la relation contractuelle entre l'employeur et son salarié, où elle impose à l'employeur une démarche d'évaluation des risques préalable à la prise de poste de travail par le salarié, dont la formation à la sécurité à ce poste. C'est également le cas dans la relation entre le constructeur et l'utilisateur d'équipement de travail, car elle impose aux constructeurs d'intégrer ces principes de prévention dès la conception des machines et interdit aux employeurs de laisser utiliser par leurs salariés des équipements de travail non conformes.
Sans préjudice de la formation à la sécurité au poste de travail, permettre au futur diplômé d'acquérir toutes les connaissances et les savoir-faire également nécessaires pour assurer sa propre sécurité constitue un objectif de l'enseignement agricole et un atout supplémentaire pour l'insertion professionnelle des diplômés. Ces impératifs justifient l'organisation de modules de formations spécifiques : formation à la conduite des automoteurs en sécurité, formation aux premiers secours, apprentissage des postures et ports de charges, formation à l'évaluation des risques professionnels en situation de travail, etc.

[3] La réglementation évolue en permanence. On se référera actuellement au code du travail, partie réglementaire, livre deuxième, réglementation du travail, titre III hygiène, sécurité, conditions de travail, chapitre III sécurité. Pour suivre les évolutions, notamment réglementaires, on peut consulter le site de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) http://www.inrs.fr/

5. Le BPA option Travaux de conduite et entretien des engins agricoles

Le BPA Travaux de conduite et entretien des engins agricoles a été créé pour proposer une qualification professionnelle aux chauffeurs mécaniciens qui assurent la conduite des machines agricoles et l'entretien de premier niveau des agroéquipements.

Le matériel utilisé et la nature des travaux réalisés sont dépendants des systèmes de production agricoles où ils sont mis en œuvre et donc présentés de façon très génériques dans le référentiel. L'option Travaux conduite et entretien des engins agricoles du BPA comporte une seule spécialité : **conduite et entretien des engins de la production agricole**, les centres de formation adapteront son référentiel en fonction des systèmes de production présents dans le bassin d'emploi.

Référentiel professionnel du BPA option Travaux de conduite et entretien des engins agricoles

Le référentiel professionnel du BPA Travaux de conduite et entretien des engins agricoles concerne le champ professionnel de la production agricole (exploitation de grandes cultures) et celui de travaux externalisés effectuées en CUMA ou par les entreprises de travaux agricoles (prestations de services).
Le diplôme est proposé en une spécialité unique :

Conduite et entretien des engins de la production agricole

Ce document est composé de deux parties : une première partie présente un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie présente la fiche descriptive d'activité.

1. Contexte professionnel et évolution du secteur

1.1. Les entreprises et les emplois

Les emplois en exploitations agricoles et horticoles
Les exploitations agricoles et horticoles figurent au premier rang des utilisateurs d'agroéquipements. Le mouvement de concentration et l'augmentation de leur taille observés depuis plusieurs décennies s'est accompagné d'un développement important de la mécanisation, avec comme conséquence directe une forte diminution du nombre de salariés. Selon l'Observatoire de l'emploi salarié en agriculture de l'ANEFA, l'évolution récente montre une stabilisation de l'emploi salarié avec notamment une augmentation de l'emploi saisonnier, tandis que l'emploi familial continue à diminuer.
La viticulture est le premier secteur de la production agricole employeur de main d'œuvre, suivie des grandes cultures et de l'arboriculture.

Les emplois en coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA)
Les CUMA ont connu un développement important au cours des dernières décennies. Depuis 1994, le nombre de CUMA se stabilise autour de 13000 et près d'un agriculteur sur deux y adhère. En 2003, 6450 salariés (permanents et temporaires) interviennent dans les CUMA, auxquels s'ajoutent 750 salariés de groupements d'employeurs.
L'apparition des matériels de forte puissance et des automoteurs a été un facteur déterminant pour l'embauche de salariés permanents, car les impératifs d'entretien n'étaient plus compatibles avec la simple mise à disposition du matériel aux adhérents.
Les travaux de récolte demeurent l'activité principale des CUMA, mais on observe une augmentation sensible de la quasi-totalité des activités liées à la production agricole.

Les emplois en entreprise de travaux agricoles (ETA)
La Fédération des Entrepreneurs du Territoire (EDT) regroupe des entreprises prestataires de services issues de trois grandes familles d'activités :
- les entreprises de travaux agricoles qui peuvent intervenir en prestation de services du semis jusqu'à la récolte (ETA) ;
- les entreprises de travaux forestiers qui interviennent en prestation de service pour l'entretien et la récolte du bois (ETF) ;
- les entreprises orientées vers les travaux d'entretien des espaces ruraux (autres qu'agricoles).

Les emplois de « conducteurs des engins agricoles » se situent dans le groupe des ETA. En 2003, on recensait plus de 13 000 ETA employeuses de main d'œuvre dont les emplois salariés représentaient environ 19 000 ETP (source CCMSA).

Le développement de l'emploi partagé.
La main d'œuvre familiale étant moins présente sur l'exploitation, les agriculteurs ont de plus en plus recours à de la main d'œuvre extérieure. Parallèlement au travail permanent ou saisonnier, de multiples formes d'emploi partagé existent et se développent. Il peut s'agir de prestation salariée (groupements d'employeurs) ou de réalisation de travaux - main d'œuvre comprise - par les ETA ou les CUMA. Ce type de salariat progresse considérablement ces dernières années.

1.2. Evolution qualitative du secteur et incidence sur les emplois
Le secteur des agroéquipements évolue sous l'effet conjugué de trois grands facteurs : les progrès technologiques, le contexte socio-économique des entreprises et enfin le cadre réglementaire.

Les évolutions liées au contexte technologique
- Des matériels plus puissants : on constate une augmentation de la puissance et de la capacité de travail des engins agricoles utilisés dans les exploitations agricoles, CUMA et ETA.
- L'innovation technologique : au niveau des utilisateurs, ces innovations se traduisent par la maîtrise de divers équipements : des systèmes de contrôle et d'asservissement pour améliorer le confort de travail et la sécurité, des systèmes d'automatisation pour améliorer la conduite et les performances, des systèmes d'information et d'aide à la décision pour améliorer la précision du travail (économie d'intrants, préservation de l'environnement…) mais aussi les économies d'énergie, des systèmes de mémorisation pour assurer la traçabilité des productions alimentaires.

Ces évolutions technologiques, et l'augmentation de la puissance et de la capacité des machines améliorent les conditions de travail, mais nécessitent aussi de plus en plus des compétences spécifiques pour ceux qui les mettent en œuvre, notamment une conduite beaucoup plus attentive et plus délicate et l'utilisation de technologies faisant appel à l'informatique et l'électronique.

Les évolutions liées au contexte socio-économique
La maîtrise des charges d'équipement conduit les entreprises à opérer des choix stratégiques et d'organisation pour rentabiliser les investissements et la main d'œuvre.
La maintenance assurée par certains utilisateurs : parfois au-delà de la maintenance de premier niveau, jusqu'à des réparations complexes (l'électronique embarquée constitue généralement la limite des interventions). Certaines ETA ou CUMA adaptent leur organisation en conséquence : atelier bien équipé, entretien confié aux chauffeurs (chauffeur mécanicien), présence d'un responsable d'atelier, de mécaniciens.
Le prix élevé des carburants, faisant de la « conduite économique » un enjeu important.
La diversification ou spécialisation des entreprises prestataires : pour s'adapter au marché, certaines ETA se spécialisent dans un type de travaux (les gros épandages ou la récolte par exemple) ou a contrario diversifient leur activité dans le domaine de la production agricole ou vers d'autres secteurs (JEV, travaux publics) et d'autres clients (récolte, pulvérisation…).
Le développement des prestations de services relatives à l'entretien de l'espace rural : au niveau des CUMA cette diversification se traduit surtout par l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets de diversification. Il peut y avoir aussi la mise en œuvre de travaux relevant du « service rendu » au territoire en complément de services publics de proximité comme par exemple des activités de déneigement dans des villages de montagne éloignés de la subdivision de la DDE. Au niveau des exploitations agricoles cette activité peut également être présente : élagage des haies, travaux de terrassement…

Plusieurs types de travaux, très divers, peuvent être recensés comme « travaux de l'espace rural » : travaux de fauchage des bas-côtés de voirie, élagage et taille de haies, travaux de déneigement, travaux de drainage, d'assainissement, travaux d'installation de canalisation, pose de réseaux, implantation et valorisation des chemins ruraux, reboisement, remembrement, transformation et/ou entretien des espaces naturels, transport et épandage des boues de station d'épuration.
Ces travaux, en fonction de la dimension des chantiers, font appel à l'utilisation de matériels très divers, qui peut aller de l'utilisation d'un engin de type « tractopelle », proche de la dimension (et du maniement) d'un engin agricole, à celle d'une pelleteuse à chenilles ou d'un bulldozer…
La diversification vers les « travaux ruraux » peut s'effectuer de deux manières :
- une diversification en complément des travaux liés à la production agricole : les compétences demandées au salarié seront voisines de celles liées à la conduite des engins agricoles.
- une spécialisation des entreprises de travaux agricoles (ETA) : Dans ce cas, les emplois relèvent d'autres champs professionnels que celui de la production agricole (travaux publics, travaux paysagers, transports).

Evolution du cadre réglementaire

Les aspects réglementaires deviennent une préoccupation de plus en plus importante à divers niveaux, tant pour les entreprises de production que pour les ETA et les CUMA :

- le développement des normes de qualité et sécurité alimentaires,
- le respect de l'environnement,
- la conduite des engins sur route,
- la sécurité des salariés.

L'activité des entreprises et la finalité du travail, déterminants de la délimitation de l'option « travaux mécanisés » du BPA

La spécialisation des salariés dans les travaux mécanisés est liée à plusieurs facteurs :

- le niveau de mécanisation du système de production (cultures de plein champ par exemple),
- la spécificité des matériels utilisés : équipements spécifiques, automoteurs, forte puissance,
- l'organisation de l'entreprise qui permet cette spécialisation,
- l'activité de l'entreprise dans le cas des entreprises prestataires (ETARF et CUMA) et exploitation de grandes cultures.

2. Appellation des emplois

Appellations du ROME

Les emplois cibles du BPA sont référencés par le ROME le domaine professionnel des personnels du transport et de la logistique :
Code 43212 : Conducteur/Conductrice d'engins d'exploitation agricole et forestière.

Autres appellations :

On peut trouver d'autres appellations usuelles qui désignent cet emploi : « tractoriste », « chauffeur de tracteur », « chauffeur mécanicien »...

3. Situation fonctionnelle et délimitation des fonctions

Le conducteur de machines agricole assure principalement deux fonctions liées à la conduite et à la maintenance des matériels :

Il réalise les travaux agricoles sur l'exploitation dont il est salarié ou pour le compte de clients (ETA) ou d'adhérents (CUMA), en utilisant les matériels agricoles de l'entreprise.

Le conducteur est généralement polyvalent. Il utilise plusieurs types de matériels agricoles en fonction du système de production de l'exploitation ou des systèmes de production dominants

localement (cas des ETA et des CUMA). En ETA ou en CUMA, selon les activités de l'entreprise, il peut également être amené à conduire occasionnellement des engins relatifs aux travaux ruraux : engins de terrassement léger (de type tractopelle), matériel de fauchage des accotements...

Il assure l'entretien et la maintenance de 1er niveau, éventuellement la remise en état des matériels de l'exploitation, de l'entreprise ou de la CUMA.
La maintenance des matériels constitue souvent pour les entreprises une réponse à la saisonnalité de l'activité agricole pour gérer la main d'œuvre permanente. Cette activité est plus ou moins importante en fonction du choix de l'entreprise (l'intégrer ou la sous-traiter), du niveau d'équipement de l'atelier et des compétences dont elle dispose. Elle peut se limiter à l'entretien courant et à la maintenance de premier niveau, confiées généralement aux chauffeurs. Elle peut aller jusqu'à la prise en charge par l'entreprise de tout ou partie des réparations et de la remise en état, particulièrement lorsqu'elle emploie un mécanicien.

4. Conditions d'exercice de l'emploi

Le *conducteur d'engins agricoles* exerce son activité dans les exploitations agricoles dont il est salarié (pour une ou plusieurs exploitations dans le cas de groupements d'employeurs) ou dans les entreprises de services à la production (ETA) ou en CUMA. Dans ce cas, il réalise des travaux agricoles mécanisés chez les clients ou les adhérents. La mobilité est alors importante et les déplacements peuvent durer plusieurs jours, en fonction du rayon d'action de l'entreprise.
L'activité des conducteurs est liée au calendrier des cultures. En période culturale (de mars à novembre en système grandes cultures), l'activité principale est la conduite des matériels. Les horaires de travail peuvent connaître de fortes variations, particulièrement au moment des récoltes. Le recours aux emplois temporaires ou saisonniers est fréquent dans ce secteur, pour absorber les pointes de travail.
En morte saison (novembre/mars) ou en période d'intempéries, c'est l'activité maintenance qui domine. Le lieu de travail est alors l'atelier de l'exploitation, de la CUMA ou de l'ETA. D'autres tâches peuvent être confiées au salarié en fonction de ces compétences : entretien des bâtiments, participation aux travaux d'hiver de l'exploitation.

Autonomie et responsabilité
Le *conducteur de machines agricoles* salarié en exploitation ou en ETA travaille sous la responsabilité directe de l'encadrement (responsable d'exploitation, chef d'entreprise, chef d'équipe), qui planifie le travail et organise les chantiers. Son niveau d'autonomie et de responsabilité porte sur les conditions de réalisation du travail qui lui est demandé (capacité à intervenir en cas de problème et à procéder aux ajustements en cours de chantier).
Dans le cas particulier des CUMA, le conducteur travaille parfois sous la responsabilité directe du président. Le fait que ce dernier ne soit pas présent en permanence, donne au conducteur une autonomie plus grande. Il peut avoir à gérer lui-même les demandes des adhérents et à planifier et organiser son travail, mais toujours en relation avec le responsable.
En ETA et en CUMA, le conducteur peut être amené à intervenir sur des parcelles qu'il ne connaît pas. Le repérage de leurs caractéristiques (relief, présence de plantations, portance, culture en place...) revêt donc une importance particulière.
La spécificité des conducteurs en ETA et de CUMA est de travailler pour le compte de donneurs d'ordres multiples, clients ou adhérents. Cette situation implique une grande adaptabilité, tant en ce qui concerne les conditions de réalisation du chantier, que les relations humaines. C'est un aspect déterminant de ce profil d'emploi.

5. Evolutions dans l'emploi et hors de l'emploi

Dans l'emploi

Compte tenu des modes d'organisation des entreprises (souvent peu de salariés) les possibilités d'accès à d'autres postes sont relativement limitées. Les évolutions concernent surtout le contenu de travail :

- par l'accès à davantage d'autonomie et de responsabilité dans la réalisation du travail, l'organisation des chantiers, le choix des matériels...
- par la réalisation d'activités nouvelles : conduite de matériels plus complexes (ensileuse automotrice, moissonneuse batteuse...), réalisation de tâches techniquement plus difficiles ou engageant une plus grande responsabilité (traitements phytosanitaires par exemple).

Hors de l'emploi

L'emploi de conducteur de machines agricoles peut représenter pour certains jeunes une solution d'attente avant l'installation. L'emploi saisonnier ou temporaire constitue également pour des aides familiaux une activité d'appoint.

D'autres emplois sont proches par la nature des activités. Par exemple « conducteurs d'engins de chantier, du BTP, du Génie civil de l'exploitation des carrières ». Certains jeunes peuvent également se diriger vers des emplois de « chauffeur routier ».

Enfin, certains chauffeurs peuvent être recrutés par des distributeurs et/ou concessionnaires de matériel agricole comme « démonstrateurs » dans le cadre des actions de présentation des nouveaux équipements aux professionnels.

Fiche descriptive d'activité (FDA) de l'ouvrier qualifié en travaux de conduite et entretien des engins agricoles

<table>
<tr><th rowspan="2">Fonctions</th><th>Activités</th></tr>
<tr><th>Spécialité Conduite et entretien des engins de la production agricole</th></tr>
<tr><td>1. Il réalise les travaux agricoles mécanisés de l'exploitation (entreprise de production), ou pour le compte des clients (ETA) ou adhérents (CUMA) en respectant les règles de sécurité et de respect de l'environnement</td><td>1. - Il participe à la préparation de la mise en œuvre du chantier.
1.11 - Il prend connaissance des consignes, orales ou écrites, du travail à réaliser auprès de son employeur et des instructions : cahier des charges, localisation et nature du chantier, caractéristiques de la parcelle...
1.12 - Il peut donner son avis sur la définition des besoins en matériel et en main d'œuvre en fonction des caractéristiques du chantier et le cas échéant à partir de sa connaissance du terrain.
1.13 - Il s'informe sur les conditions de réalisation des activités, sur les risques professionnels éventuels et les mesures de prévention à mettre en œuvre
1.2 - Il programme les activités de la journée en fonction du calendrier des travaux et en prenant en compte les conditions météorologiques

1.3 - Il prépare les matériels, les achemine sur le lieu de travail et les réintègre au siège de l'entreprise à l'issue du chantier :
1.31 - Il vérifie l'état des matériels nécessaires à la réalisation du chantier : état général, adaptation des équipements, bon fonctionnement des organes
1.32 - Il s'assure de la présence des équipements de sécurité et vérifie leur efficacité,
1.33 - Il réalise les opérations d'entretien courant : graissage, niveaux, tension des chaînes et courroies pression des pneumatiques, freins,
1.34 - Il réalise l'attelage des matériels tractés,
1.35 - Il effectue les préréglages,
1.36 - Le cas échéant, il peut préparer les fournitures (engrais, amendements, semences, produits de traitement...) suivant les prescriptions de la personne agréée dans l'entreprise dans le cas de manipulation de matières dangereuses.
1.37 - Il conduit les matériels sur route en respectant le code de la route et les règles de sécurité.
1.4 - Il conduit en situation de travail, les différents matériels agricoles de l'entreprise, dans un souci d'efficacité et de sécurité pour lui-même, pour les autres et l'environnement.
1.41 - Il organise son travail en fonction des caractéristiques de la parcelle (portance, relief, plantations) et de la culture en place, le cas échéant, en fonction des instructions du chef d'exploitation, du client ou de l'adhérent.
1.42 - Le cas échéant, il se concerte avec les autres intervenants pour réaliser collectivement le chantier.
1.43 - Il contrôle les résultats obtenus en début et en cours de travail, modifie les réglages du matériel en conséquence et adapte sa conduite aux conditions de réalisation (vitesse de travail...).
1.44 - Il ajuste son comportement aux problèmes rencontrés sur le terrain (panne, coordination avec les autres intervenants...). Lorsque c'est possible, il anticipe l'apparition des problèmes par sa connaissance du matériel et de son fonctionnement.
1.45 – Il définit les paramètres de conduite et utilise les dispositifs informatiques d'aide à la conduite</td></tr>
</table>

2. Il assure l'entretien et la maintenance de premier niveau des matériels et équipements de l'entreprise	*2.1 - Il effectue les opérations d'entretien courant.* 2.11 - Il effectue les opérations d'entretien quotidien en période de travail (nettoyage, graissage, vérification des niveaux...) et vérifie l'état du matériel avant le travail (fonctionnement, sécurité). Le cas échéant, il intervient (ou fait intervenir) pour la remise en état. 2.12 - Il réalise les opérations d'entretien périodique préconisées par le fabriquant : vidange, serrage, graissage, changement des filtres... 2.13 - Il stocke, manipule ou évacue les consommables et les déchets (carburants, lubrifiants,…) en respectant les consignes de son employeur concernant la réglementation et les risques de pollution, 2.14 - Il tient à jour les documents d'entretien des matériels (carnet de bord, livret d'entretien...). 2.15 - En fin de campagne, il procède au nettoyage complet, au rangement et à l'hivernage des matériels. *2.2 - Il assure la maintenance et la remise en état des matériels.* 2.21 - En cas de panne ou de problème de fonctionnement, il réalise un pré-diagnostic par l'observation des symptômes de panne. 2.22 - En fonction du problème, il dépanne lui-même ou fait dépanner en respectant les procédures, notamment de sécurité, préconisées par le constructeur de l'appareil. Dans tous les cas il rend compte à son employeur du résultat de ses observations et de la décision prise ou à prendre. 2.23 - En fin de campagne, Il peut réaliser la révision complète des matériels (ou y participer), par nettoyage, démontage et contrôle des pièces (maintenance préventive) et contrôle des équipements de sécurité. 2.24 – En début de campagne, il peut réaliser la préparation des matériels (ou y participer) et contrôle des éléments de sécurité en vue des travaux à venir. 2.25 - Il peut réaliser lui-même la remise en état du matériel à la suite de panne, d'accident ou d'usure : en procédant, pour des interventions simples, à l'échange des pièces défectueuses, par démontage, remplacement, remontage et contrôle du fonctionnement, en réparant, lorsque c'est possible, les pièces défectueuses par des travaux simples d'atelier (soudage, brasure, tôlerie, peinture). 2.26 - Il peut assurer l'approvisionnement en pièces, carburant, lubrifiant N.B. : *L'activité 2.2 présente de fortes disparités selon les entreprises, en fonction du niveau d'équipement des ateliers, des compétences des salariés, de la présence ou non d'un mécanicien. Ne sont décrites ici que les activités liées à la maintenance de premier niveau. Ne sont donc pas concernées les interventions complexes qui nécessitent des équipements spécifiques rarement présents dans les entreprises utilisatrices et des compétences particulières.*

3. Il communique dans l'entreprise et hors de l'entreprise avec les partenaires et les donneurs d'ordres	*3.1 - Il communique dans l'entreprise* 3.11 - Il rend compte régulièrement au chef d'exploitation, au chef d'entreprise, au responsable de la CUMA du travail réalisé suivant les modalités fixées par le chef d'entreprise. 3.12 - Il remplit et tient à jour les documents d'enregistrement utilisés dans l'entreprise. Eventuellement il les exploite (carnet de champ, fiche de chantier, carnet de bord, livret d'entretien des matériels, systèmes informatisés...) 3.13 - Il utilise les moyens de communication propres à l'entreprise : téléphone portable, radiotéléphone, fax... *3.2 - Il peut être amené à donner un avis technique sur le choix d'un matériel à l'occasion de son acquisition ou de son renouvellement.* *3.3 - En ETA et en CUMA, il communique avec les donneurs d'ordres (clients ou adhérents)* 3.31 - Il représente l'entreprise auprès des donneurs d'ordres et adapte son comportement en conséquence. 3.32 -Il peut répondre directement aux demandes de prestations de services et assurer la liaison avec le responsable de l'entreprise (planification). 3.33 - Il s'informe auprès des donneurs d'ordres sur la nature du chantier, le travail à réaliser, les caractéristiques de la parcelle et prend en compte les instructions et les recommandations. 3.34 - Il peut informer les donneurs d'ordres sur les différentes activités de l'entreprise, sur le fonctionnement, les prix... 3.35 - Il remplit et présente aux clients et aux adhérents les fiches de chantier et le décompte horaire. 3.36 - En CUMA, il participe aux réunions d'adhérents, particulièrement lorsqu'elles concernent la planification des chantiers importants (chantiers de récolte). *3.4 - Il peut être amené à guider le travail et à encadrer un chantier de plusieurs personnes non qualifiées pour des tâches précises et simples*
4. Il s'informe et se forme sur l'utilisation et l'entretien des matériels	*4.1 - Il assiste à la livraison et à la prise en main du matériel. Il s'informe sur son fonctionnement, sur son entretien et prend connaissance de la documentation technique.* *4.2 - Il utilise les documents techniques relatifs aux matériels dans le cadre de son travail (réglages, maintenance...)* *4.3 - En exploitation, il peut participer aux tours de plaine, aux visites des techniciens, aux réunions techniques.* *4.4 - Il participe à des stages de formation.*

Référentiel de compétences du BPA option
Travaux de conduite et entretien des engins agricoles

Spécialité Conduite et entretien des engins de la production agricole

Le référentiel de compétences est composé de fiches rassemblant les éléments qui caractérisent les compétences exprimées dans le travail.
Ces éléments ont été obtenus grâce à l'analyse de situations de travail reconnues par les employeurs comme particulièrement révélatrices de la compétence du salarié - les situations de travail significatives. Ils ne constituent donc pas une liste exhaustive, seules ont été retenues les compétences qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le métier dans une majorité de configurations observées.

Toutes les fiches sont structurées suivant le même modèle. Elles présentent des descripteurs de compétences, destinés à donner des informations sur ce qui constitue la compétence d'un salarié dans les situations significatives. Les descripteurs utilisés sont des éléments de contexte (le but, l'autonomie et la responsabilité, l'environnement de travail, les indicateurs de réussite) et un ensemble de ressources mobilisées par le salarié : savoirs, savoir-faire de base, savoir-faire issus de l'expérience et comportements professionnels.

Le référentiel de compétences du BPA option Travaux de conduite et d'entretien des engins agricoles comporte deux parties :

Le référentiel de compétences doit être adapté par les centres de formation. Les adaptations sont liées à l'existence de situations locales particulières ou à la contextualisation des situations identifiées dans le référentiel national. Selon le cas, l'adaptation se traduira par l'introduction d'éléments nouveaux dans le référentiel national ou par la création de nouvelles fiches (du type fiche de compétences spécifiques). Les adaptations serviront en particulier à l'élaboration des UCARE.

Le référentiel professionnel et le référentiel de compétences ont servi de base à l'analyse pédagogique qui a conduit à l'élaboration du référentiel d'évaluation national. Le référentiel de compétences pourra en particulier être utilisé par les équipes pédagogiques dans la préparation des épreuves en situation de travail. Enfin, du fait de la proximité de ses contenus avec la réalité du travail, le référentiel de compétences est également un outil pour l'accompagnement et les jurys de validation d'acquis de l'expérience.

Compétences communes aux salariés agricoles de niveau V

Les situations décrites dans les fiches suivantes mobilisent des compétences **communes à toutes les options** du BPA. Elles sont mobilisées par les salariés dans l'ensemble des activités professionnelles correspondant à des situations normales ou dégradées. Leur liste pourra être complétée par les centres, à partir de l'identification de situations significatives propres aux contextes locaux d'exercice du métier.

Si les situations décrites et les compétences mobilisées sont de même nature et ont une même finalité dans toutes les options du BPA, c'est-à-dire communiquer en situation professionnelle, organiser son travail et enregistrer des données, elles peuvent cependant se décliner différemment selon ces options car elles ne sont pas mobilisées dans le même contexte de travail. Les contenus de fiches peuvent donc être précisés pour en tenir compte. De même, certaines descriptions relatives à des compétences communes, contextualisées à un objet précis, peuvent également figurer dans certaines des fiches de compétences spécifiques propres à chaque spécialité.

Le référentiel de compétences comporte 3 fiches relatives aux compétences communes, mises en œuvre dans des activités professionnelles :

1. **Communication et réaction en situation professionnelle**
2. **Organisation du travail**
3. **Enregistrement des données**

Descripteurs de compétences communes

1. Communication et réaction en situation professionnelle

But : Instaurer un bon niveau de communication et de dialogue avec ses interlocuteurs immédiats pour créer les conditions favorables de sa contribution à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Responsabilité :
On attend du salarié qu'il réagisse de façon appropriée en fonction de ce qu'il reçoit comme information et de ce qu'il observe. Il connaît le périmètre de ses responsabilités et ses marges d'initiative.

Environnement de travail :
Le salarié est en relation permanente avec son supérieur hiérarchique. Dans le cas d'une exploitation agricole, c'est généralement l'exploitant ou un autre actif familial, voire un chef d'équipe dans les exploitations ayant plusieurs salariés. Dans le cadre de groupements d'employeurs, de CUMA ou d'ETA, il travaille sous la responsabilité directe d'un encadrant qui peut être un responsable d'exploitation adhérent du groupement ou de la CUMA, un chef d'entreprise ou un chef d'équipe. Il est amené à travailler pour des donneurs d'ordre multiples, clients ou adhérents.
Il représente également son employeur (ETA, CUMA) auprès des tiers chez qui il est amené à intervenir. A ce titre, il peut être amené à fournir des informations (prix, nature des travaux, etc.) ou en recueillir pour les retransmettre à son employeur (demandes de devis, doléances…).
Il peut être amené à guider le travail et à encadrer un chantier de plusieurs personnes non qualifiées pour des tâches précises et simples.

Indicateurs de réussite :
Compréhension et mise en œuvre des consignes.
Réaction face à une situation dégradée ou inhabituelle, détection d'anomalies.
Régularité des échanges avec les interlocuteurs principaux.
Confiance accordée par le responsable et augmentation des prises de responsabilité avec le temps et l'expérience.

Savoirs	Savoir-faire et comportements professionnels
Règles fondamentales de la communication interpersonnelle Bases lexicales et grammaticales de l'expression écrite Vocabulaire technique lié à l'activité professionnelle Bases du fonctionnement d'une exploitation agricole, d'un groupement d'employeurs, d'une CUMA, d'une ETA, leurs caractéristiques générales en termes d'organisation et de gestion Place de l'entreprise dans la filière et dans le territoire Sources du droit : code du travail, conventions collectives…	S'exprimer oralement de façon claire et précise Comprendre des consignes orales ou transcrites sur différents types de supports Partager ses réflexions, demander des explications, rechercher des informations complémentaires Repérer et signaler les anomalies en fonction de leur gravité estimée Repérer et signaler les situations inhabituelles Auto-évaluer son travail et rendre compte du travail fait Le cas échéant, associer à son travail et/ou guider des ouvriers non qualifiés, des apprentis ou des stagiaires

Descripteurs de compétences communes

2. Organisation du travail

But :

Préparer pour chaque activité les conditions nécessaires à l'enchaînement des tâches, pour rationaliser le travail et atteindre, autant que possible, le résultat recherché en tenant compte des contraintes imposées.

Responsabilité :

En matière de santé et sécurité au travail, l'organisation du travail est une des mesures de prévention à la charge de l'employeur. Le salarié doit quant à lui prendre en compte toutes les consignes édictées à cet effet afin de viser à la préservation de sa propre santé, celle des autres salariés et des tiers auquel il sera confronté dans le cadre des travaux en prestation de service ou en CUMA. Il doit en outre tenir compte de toutes les réglementations et règles de bonnes pratiques visant au respect de l'environnement.

Il inscrit son activité dans le cadre général de l'organisation du travail de l'entreprise, en fonction des objectifs à court et moyen terme du responsable.

Environnement de travail :

La délimitation des fonctions exercées par le salarié dépend du type de structure (groupement d'employeurs, CUMA, ETA) ou du système d'exploitation, de sa taille, de son mode de conduite, de son niveau de mécanisation…

Pour ses activités quotidiennes, le salarié travaille seul ou en équipe restreinte. Dans le cas de chantiers nécessitant d'être à plusieurs, comme les récoltes, l'organisation ne relève pas de sa seule responsabilité.

La spécificité des conducteurs en ETA et de CUMA est de travailler pour le compte de donneurs d'ordre multiples, clients ou adhérents qui ne sont pas présents en permanence. Ceci demande au conducteur un travail en autonomie plus importante. De plus, cette situation implique une adaptabilité tant en ce qui concerne les conditions de réalisation du chantier, que les relations humaines.

En fonction de la capacité d'autonomie appréciée par l'employeur (essentiellement fondée sur la confiance), les consignes sont données soit pour un jour, soit pour plusieurs jours.

Enfin, le calendrier des travaux extérieurs est amené à être modifié de façon assez conséquente en fonction des variations climatiques.

Indicateurs de réussite :

Respect des procédures prédéfinies, adaptation à l'organisation du travail spécifique de l'entreprise

Enchaînement des activités et gestion du temps conforme aux contraintes et aux objectifs définis pour la période considérée (jour, semaine, mois…)

Remise en ordre des locaux et du matériel

Gestion du temps consacré à la tâche ou l'activité

Savoirs	Savoir-faire et comportements professionnels
Besoins en temps de travaux et principes généraux d'organisation du travail dans une exploitation agricole, une ETA, une CUMA Postures permettant une économie de l'effort Principaux risques professionnels, consignes et bonnes pratiques relatifs au secteur professionnel et au poste de travail Impact des activités sur l'environnement et conséquences sur l'organisation du travail Réglementation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail : principes généraux de la prévention des risques professionnels, démarche d'évaluation, droit de retrait et devoir d'alerte du salarié	Anticiper sur le déroulement d'un chantier pour préparer le matériel et les installations et raisonner son intervention pour un résultat optimal Identifier les risques encourus à son poste de travail et en tenir compte dans la préparation de son travail Estimer le temps global nécessaire pour chaque opération et respecter les horaires. Prendre en compte les risques météorologiques Ranger les matériels en fin de chantier Eliminer les déchets selon la réglementation et/ou les procédures en vigueur sur l'exploitation Le cas échéant, prendre en compte le respect d'un cahier de charges dans l'organisation du travail

Descripteurs de compétences communes

3. Enregistrement des données

But :
Relever toutes les informations nécessaires au suivi technique et technico-économique dans l'entreprise pour la mise en œuvre des activités et assurer leur traçabilité. Ces enregistrements peuvent également servir à l'auto-évaluation du travail par le salarié et à l'évaluation par l'employeur.

Responsabilité :
Le salarié est responsable de la qualité et de la régularité des enregistrements relatifs à son activité et aux tâches qui lui sont confiées. Il doit respecter les consignes qui lui sont données et connaît les conséquences pour son entreprise d'un défaut ou d'un manque de fiabilité de ces enregistrements.

Environnement de travail :
Le salarié peut être amené à utiliser différents types de supports pour réaliser les enregistrements. Dans le cas d'un support informatique, des saisies peuvent être effectuées directement dans des documents ou formulaires informatisés et nécessitent alors la maîtrise de la manipulation d'un ordinateur et des logiciels utilisés.

Indicateurs de réussite :
Qualité, régularité et respect des procédures d'enregistrement de données
Qualité et fiabilité des informations recueillies
Propreté et présentation des documents (en fonction des utilisations)
Respect des consignes de classement et de rangement des documents

Savoirs	Savoir-faire et comportements professionnels
Vocabulaire spécifique du métier pouvant être utilisé dans l'ensemble des documents Mode d'emploi, destination et usage de chaque type de document – les conséquences pour l'entreprise des enregistrements de données incorrectes Principales réglementations ou cahiers des charges relatifs à l'enregistrement des pratiques Notions de traçabilité et d'assurance qualité Notion d'amélioration continue de la sécurité (rôle et modalités de la mise à jour du document unique) Rôle et importance technique, économique et légale des différents enregistrements pour l'entreprise	Prendre des notes, relever des éléments intermédiaires pour ne pas perdre d'informations Auto-évaluer son activité et son rythme de travail Classer et ranger les documents au fur et à mesure Interpréter des données et des représentations graphiques simples couramment utilisées Maîtriser la saisie de données sur un ou des logiciels généraux ou spécifiques, l'accès à internet Communiquer et échanger autour de ces données

Compétences spécifiques de la spécialité
Conduite et entretien des engins de la production agricole
du BPA option Travaux de conduite et entretien des engins agricoles

Présentation :

L'analyse du travail et le repérage de **situations de travail significatives**[4] ont permis d'établir un ensemble de descripteurs des compétences mobilisées dans l'activité professionnelle. Ces éléments ont été classés et regroupés dans des fiches relatives à des ensembles de situations de travail qui visent la même finalité, propres à chaque spécialité – les fiches de **compétences spécifiques**.

Ainsi, la spécialité **Conduite et entretien des engins de la production agricole** comporte 4 fiches relatives à des ensembles de situations de travail qui ont été analysées.

1. Préparation du chantier

2. Conduite en sécurité de tracteurs et/ou automoteurs

3. Utilisation des matériels et équipements

4. Entretien courant des matériels et équipements

Ces fiches présentent les principaux descripteurs des compétences mobilisées pendant le travail. Les éléments qui y figurent ont été déterminés à partir de l'analyse de situations de travail significatives au sens de la compétence et représentatives de la diversité des emplois, repérées avec les employeurs et les salariés comme étant particulièrement révélatrices de la compétence d'un salarié. Les listes figurant dans chaque fiche ne sont pas exhaustives, elles peuvent être enrichies par les formateurs à travers l'analyse d'autres situations de travail significatives observées dans des contextes particuliers. C'est en particulier sur la base de ces compléments que seront construites les UCARE.
Rappelons également que c'est à travers ces situations significatives que le salarié met en œuvre les compétences qui ont été identifiées comme communes à l'ensemble des options du BPA.

Les éléments présents dans le référentiel de compétences ont servi de base à l'élaboration du référentiel d'évaluation. Cependant, d'autres activités figurant dans le référentiel professionnel mettent en œuvre les compétences décrites et pourront également être prises en compte pour la formation et l'évaluation.

[4] Parmi les critères utilisés pour leur détermination on peut citer : la fréquence, la complexité, la prise en compte d'aspects prospectifs, ou répondant à des nécessités politiques, réglementaires, stratégiques, sociales, éducatives.

Descripteurs de compétences de la spécialité
Conduite et entretien des engins de la production agricole

1. Préparation du chantier	
Principales situations de travail	Prise en compte de la commande Vérification du bon fonctionnement et des points de sécurité du matériel Attelage et dételage des outils Préparation du matériel Réglages des matériels Préparation du convoyage Remisage en fin de chantier …

But :
Préparer le chantier et le matériel adéquat pour ensuite intervenir dans des conditions optimales, en toute sécurité, d'après le cahier des charges déterminé par des donneurs d'ordres (clients en ETA, adhérents en CUMA et groupement d'employeurs) ou par le chef d'exploitation.
Responsabilité / autonomie :
Le salarié reçoit des consignes précises sur les travaux à réaliser : nature et localisation du (ou des) chantiers, cahier des charges (profondeur de labour, hauteur de coupe, type et dose de produits à appliquer...).
En fonction de son expérience et de l'organisation du travail sur l'exploitation ou dans l'entreprise, il peut être associé aux prises de décisions pour l'organisation globale du chantier (choix des équipements, organisation du travail dans le cas d'un chantier collectif) mais l'employeur demeure responsable des décisions qui sont prises. Il réalise les opérations relatives à la préparation du matériel souvent seul et il est responsable de leur exécution.

Environnement de travail :
La préparation du chantier et des matériels correspondants s'effectue généralement sur le siège de l'exploitation, de l'entreprise ou de la CUMA où le salarié dispose des équipements et de l'outillage nécessaire pour effectuer la préparation du matériel. Le chauffeur peut être amené à préparer des engins automoteurs ou des outils attelés. Il doit souvent manipuler des charges lourdes et intervenir dans des espaces réduits (notamment entre le tracteur et l'outil). Les risques d'accidents de travail sont très importants en cas de chute ou de basculement d'un matériel mal calé (coincements de doigts, fractures…) ou par happement par la prise de force lors des préréglages.
La transmission des consignes par le supérieur hiérarchique peut s'effectuer à l'oral ou par écrit. Dans ce cas, plusieurs modalités peuvent être observées : fiche de chantier quotidienne ou hebdomadaire, tableau récapitulatif à l'atelier…

Indicateurs de réussite :
Fonctionnement du matériel en situation de travail
Rapidité et précision d'exécution
Réalisation des opérations en sécurité
Exécution des consignes données

Savoirs	Savoir-faire de base
Technologie des matériels (tracteurs, automoteurs et outils attelés) et leur fonctionnement Utilisation des équipements informatiques Notions d'hydraulique, pneumatique, mécanique, électricité auto Lubrifiants et carburants (rôle, usage et élimination) Procédures de vérification avant démarrage, et des points de contrôle des équipements Réglementation en matière de sécurité, de circulation (code de la route), Règles de sécurité et risques spécifiques liés à l'utilisation de tracteurs et d'automoteurs Nature et rôle des équipements de sécurité Postures adaptées au travail et au port des charges	Effectuer les contrôles préalables au démarrage Vérifier la signalétique routière du matériel et de l'éclairage (phares, feux clignotants, gyrophare...) Vérifier la conformité du matériel aux normes de sécurité Réaliser l'attelage et le dételage des équipements Vérifier l'état des liaisons tracteur/outil (électricité, hydraulique, prise de force, 3ème point…) Procéder, en concertation avec son supérieur hiérarchique, à la résolution des anomalies détectées à l'occasion des diverses vérifications Effectuer, à partir de consignes et en fonction du matériel, la pose et dépose des masses d'alourdissement et la modification des voies Réaliser les opérations de graissage et mise en fonctionnement du matériel (tension des chaînes, gonflage des pneumatiques…) Effectuer les préréglages des outils et équipements Repérer la localisation du (ou des) chantier(s) et identifier les divers intervenants (donneur d'ordre, coordonnateur ou responsable, autres chauffeurs concernés…)
Savoir-faire consolidés par l'expérience	**Comportements professionnels**
Choisir le matériel en fonction des caractéristiques du chantier Réagir de manière autonome pour résoudre les dysfonctionnements constatés à l'occasion des diverses vérifications.	Adopter en permanence des gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir Etre méthodique dans les contrôles pour garantir sa sécurité et celle du matériel (principe de la « check-list ») Etre prudent dans la manipulation des outils, des engins et des équipements Etre vigilant sur les règles de sécurité et d'hygiène et de prévention des risques professionnels

Descripteurs de compétences de la spécialité
Conduite et entretien des engins de la production agricole

2. Conduite en sécurité de tracteurs et/ou automoteurs	
Principales situations de travail	Prise en charge avant mise en route Conduite sur route Conduite de tracteurs ou d'automoteurs en situation de travail …

But :
Conduire des tracteurs agricoles ou des engins automoteurs en vue d'assurer leur acheminement sur le chantier, la réalisation de travaux agricoles mécanisés et leur réintégration au siège de l'exploitation, l'entreprise ou la CUMA

Responsabilité / autonomie :
Le chauffeur assure la conduite des engins qui lui ont été confiés par son employeur suivant les consignes de ce dernier ou de son représentant. Il conduit en totale autonomie mais peut aussi être amené à intervenir en coordination avec d'autres personnes dans le cas de déplacements sur route en convoi ou à l'occasion de réalisation de chantier par plusieurs intervenants.
Le chauffeur a l'entière responsabilité de la conduite de l'engin qui lui a été confié vis-à-vis du respect du code de la route. L'employeur a la responsabilité du respect de la réglementation et de l'établissement des mesures de prévention et de consignes si nécessaires pour que le salarié puisse travailler dans des conditions sûres.

Environnement de travail :

La conduite d'engins agricoles s'effectue d'une part sur route à l'occasion de l'acheminement du matériel sur les chantiers ou de leur réintégration au siège de l'exploitation, entreprise ou CUMA et d'autre part au champ en situation de travail. A ce niveau, la conduite de l'engin est associée au maniement d'outils ou d'équipements spécifiques. Les matériels les plus couramment utilisés sont des tracteurs agricoles ou des engins automoteurs (ensileuses, moissonneuses-batteuses, pulvérisateurs…).
On notera la part de plus en plus importante prise par l'automatisation de certaines fonctions liées à la conduite grâce aux équipements électroniques embarqués.

Les chauffeurs peuvent parfois également être amenés à manipuler des engins de chantier (type tractopelle), des engins de manutention ou des engins de levage.

Indicateurs de réussite :
Consommation de carburant
Etat général du matériel utilisé
Adaptation du régime moteur aux différents types de travaux
Temps de réalisation des opérations de conduite
Respect des règles et normes de sécurité et du code de la route

Savoirs	Savoir-faire de base
Technologie des matériels (tracteurs, automoteurs) et leur fonctionnement Notion de centre de gravité et risques associés Connaissances des procédures de vérification avant démarrage, des procédures de fin de travail Réglementation en matière de sécurité, de circulation Code de la route et risques spécifiques de la conduite sur route Règles de sécurité et risques spécifiques liés à l'utilisation de tracteurs et d'automoteurs Connaissance des risques professionnels Lecture d'une carte routière et principes de navigation au moyen du GPS	Se situer sur un territoire (localisation d'un chantier, utilisation de cartes routières…) Adapter le poste de conduite à sa personne (réglage du siège, des rétroviseurs…) Utiliser les équipements de sécurité Effectuer les contrôles préalables au démarrage Effectuer les diverses manœuvres d'un tracteur ou d'un automoteur, en marche avant et en marche arrière Utiliser les équipements d'aide à la conduite, de contrôle et d'asservissement (électronique embarquée, GPS…) Lire et interpréter les indications du tableau de bord Contrôler la liaison tracteur/outil Conduire l'ensemble tracteur/outil en sécurité et en prenant en compte les risques liés à la situation de travail (terrains en déclivité, situations exigeant le blocage de différentiel, circulation routière…) Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements les plus courants et suspendre le travail Repérer les dysfonctionnements (au bruit, à l'odeur…) et informer le responsable
Savoir-faire consolidés par l'expérience	**Comportements professionnels**
Anticiper les pannes Réagir à un dysfonctionnement en toute autonomie, en particulier sur voirie Coordonner un convoyage de matériel sur route Réagir de manière autonome pour résoudre les dysfonctionnements constatés à l'occasion des diverses vérifications.	Adopter en permanence des gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir Prendre conscience du gabarit et du tonnage de l'engin qui est utilisé en fonction des environnements de conduite Adopter une conduite « en souplesse » du matériel, être calme et attentif Etre conscient des conséquences humaines et/ou économiques liées au non respect des règles de sécurité sur un chantier Etre prudent dans la manipulation des outils, des engins et des équipements Etre rigoureux dans les contrôles visant à garantir sa sécurité et celle du matériel Etre attentif et respectueux envers les autres usagers (conduite sur route) et les autres intervenants d'un chantier

Descripteurs de compétences de la spécialité
Conduite et entretien des engins de la production agricole

3. Utilisation des matériels et équipements	
Principales situations de travail	Réalisation des travaux mécanisés relatifs aux : - opérations culturales (travail du sol, semis, épandage …) - opérations de traitement et d'épandage - opérations de récolte et de stockage …

But : Réaliser les travaux prescrits en utilisant les différents matériels et équipements tout en veillant à :
- les conserver en bon état,
- respecter les consignes liées à leur usage (sécurité, environnement…) et le code de la route,
- respecter le végétal, le sol et les infrastructures.

Responsabilité / autonomie :
Le salarié réalise les travaux mécanisés à partir des consignes et du cahier des charges qui lui sont transmis par son employeur et/ou le donneur d'ordre (client dans le cas d'une prestation de service ou adhérent pour les travaux en CUMA).
Le chauffeur est autonome dans son travail, mais il peut être amené à coordonner son action avec d'autres intervenants dans le cadre de chantiers collectifs (ensilage, semis…)
Son expérience et l'organisation du travail sur l'exploitation, l'ETA ou la CUMA, peuvent lui conférer une grande autonomie dans la conduite des activités, voire la coordination de certains chantiers collectifs, mais toujours sous la responsabilité avec l'employeur ou l'encadrant.

Environnement de travail :
Le chauffeur est très souvent seul, au volant de sa machine, sur le chantier où il intervient. En revanche, il doit prendre en compte la présence de tiers, soit parce qu'ils interviennent sur le même chantier, soit parce qu'ils sont donneurs d'ordre (clients d'ETA, adhérents de CUMA) et dans ce cas, souhaitent contrôler la qualité du travail effectué.
Les espaces dans lesquels sont amenés à évoluer les chauffeurs sont très différents d'un chantier à l'autre. Ces derniers doivent immédiatement en appréhender les « pièges » potentiels afin d'éviter les accidents : lignes électriques, entrées de champ, obstacles divers, déclivité du terrain, fossés…

Indicateurs de réussite :
Respect du cahier des charges défini par l'employeur et/ou le donneur d'ordre
Qualité et régularité du travail réalisé
Rapidité et précision d'exécution du chantier
Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protections réglementaires pour les matériels, respect des consignes de sécurité et d'hygiène
Etat général du matériel utilisé
Absence d'erreurs significatives (mauvaise localisation de chantier, erreur d'application d'un produit phytosanitaire, etc.)

Savoirs	Savoir-faire de base
Technologie des différents matériels et fonctionnement Connaissances des dispositifs de réglage, la position et le fonctionnement des sécurités Notions d'hydraulique, pneumatique, mécanique et de centre de gravité Réglementation en matière de sécurité en fonction des travaux : - équipements de protection individuelle, - réglementations, risques professionnels - consignes de sécurité et bonnes pratiques (phrases de risques, pictogrammes, lecture d'étiquettes et de FDS) Notions d'agronomie Grandes catégories d'ennemis des cultures et moyens de lutte Impact des pratiques culturales sur l'environnement et la qualité des produits (bonnes pratiques et réglementations relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et à la conservation des sols) Techniques et rôle du travail du sol, l'action des matériels sur la structure des sols. Rôle de la fertilisation d'entretien et techniques d'épandage Notion sur les opérations de récolte et de conditionnement des produits (stades, critères commerciaux…) Bases de calcul (règle de 3) pour le calcul des doses et les formules de réglage des matériels Connaissance des risques professionnels	Apprécier les conditions de réalisation du chantier (état du sol, humidité, déclivité, modifications des conditions climatiques…) et prendre la décision de réalisation adéquate en accord avec son employeur Apprécier en début de chantier et en cours d'exécution des travaux la qualité du travail réalisé par rapport aux consignes données et ajuster les réglages en conséquence Adapter la conduite en fonction des contraintes du milieu pour limiter les risques d'accident, de dégradation du matériel ou de dégâts sur le végétal Utiliser les systèmes d'aide à la conduite, d'asservissement et de contrôle (électronique embarquée, GPS…) Préparer les produits (dilution, mélange) en suivant les consignes et réaliser l'application Réaliser les travaux du sol : travaux superficiels (disques, cultivateurs), labours, désherbage mécanique Réaliser les travaux de semis et épandage Réaliser la récolte et le transport des marchandises Respecter les règles environnementales : protection des cours d'eau, tri sélectif des emballages, etc. Règles d'hygiène à respecter dans le nettoyage des matériels et des locaux Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) Savoir communiquer par des gestes appropriés lorsque cela n'est pas possible par la parole Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements les plus courants, suspendre le travail et/ou réparer en autonomie et informer le responsable
Savoir-faire consolidés par l'expérience	**Comportements professionnels**
Anticiper les pannes et repérer les dysfonctionnements (au bruit, à l'odeur…) Assurer la réalisation des travaux ayant une incidence forte sur le résultat final du cycle de production (traitements, moissons…) Repérer une situation critique (risque sanitaire, état des sols…), transmettre l'information, et éventuellement formuler des propositions Assurer la coordination d'un chantier Intégrer des cahiers des charges différents en fonction de donneurs d'ordre divers (clients en ETA, adhérents en CUMA) S'intégrer dans une équipe de travail dans le cas de chantiers réalisés par plusieurs intervenants	Adopter en permanence des gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir Etre ponctuel, à l'écoute du donneur d'ordre et faire preuve de discrétion Etre conscient des conséquences humaines et/ou économiques du non respect des règles de sécurité à l'occasion des problèmes rencontrés au cours de la réalisation des différents chantiers : bourrages, pannes et réparations, réglages en cours d'utilisation… Etre prudent dans la manipulation des outils, des engins et des équipements Etre rigoureux dans les contrôles visant à garantir sa sécurité et celle du matériel Veiller en permanence au respecter des règles de sécurité, d'hygiène et de prévention des risques professionnels

Descripteurs de compétences de la spécialité
Conduite et entretien des engins de la production agricole

4. Entretien courant des matériels et équipements	
Principales situations de travail	Entretien et nettoyage du matériel roulant, des outils portés et/ou tractés Maintenance de premier niveau et remise en état des matériels Remisage du matériel Stockage, manipulation et élimination des consommables et des déchets Rangement et stockage des outils et fournitures Nettoyage et entretien des locaux …

But : Effectuer les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau sur les divers engins, matériels et équipements afin de réaliser des travaux mécanisés de qualité et dans des conditions optimales de confort de conduite et de sécurité.

Responsabilité / autonomie :

Pour effectuer les opérations courantes d'entretien, le chauffeur organise son planning en fonction de la programmation des travaux mécanisés qui lui a été communiquée. Certaines périodes creuses (ou d'intempéries) peuvent être mises à profit pour réaliser des interventions d'entretien plus lourdes.

Dans certaines entreprises, chaque chauffeur est responsable de l'entretien du (ou des) engin(s) qui lui a (ont) été affecté(s).

Le chauffeur peut être associé, à des travaux de mécanique dépassant la maintenance de 1er niveau. Dans ce cas, il agit en qualité d'assistant (et sous la responsabilité) du mécanicien (ou du chef d'atelier) de l'entreprise ou de la CUMA.

Son expérience et l'organisation du travail peuvent lui conférer une grande autonomie dans la conduite des activités, mais sous la responsabilité de l'employeur ou de l'encadrant.

Environnement de travail :

L'entretien et la maintenance de premier niveau s'effectuent en priorité dans l'atelier de l'exploitation, de l'entreprise ou de la CUMA.

Dans le cas de chantiers itinérants, notamment dans le cas de travaux de prestation de services ou en CUMA, certaines opérations d'entretien peuvent se dérouler sur le lieu du chantier.

Indicateurs de réussite :

Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protections réglementaires pour les matériels
Pertinence des diagnostics
Fréquence des pannes et des remplacements de pièces mécaniques
Propreté et ordonnancement des locaux et du matériel.
Etat général du matériel
Respect de la sécurité, des bonnes pratiques et des règles environnementales : voisinage, cours d'eau, dosages, respect des consignes d'utilisation des matériels

Savoirs	Savoir-faire de base
Repérage et fonction des différents organes des matériels (tracteurs, automoteurs, outils) Types d'outils présents dans un atelier et fonctionnement Equipements et organisation de base de l'atelier Procédures d'entretien : niveaux, vidange, filtres, roues, pression des pneus, état de la batterie, feux et clignotants, état et changement de courroie, de pièces d'usure… Lubrifiants et carburants (rôle, usage et élimination) Notions d'hydraulique, pneumatique, mécanique Technique élémentaire de soudure Travail du fer Notions de mécanique Consignes et points d'entretien courant des matériels (tracteurs, automoteurs, outils) Réglementation en matière de stockage et de transport des matières dangereuses (carburants, engrais, produits phytosanitaires) Règles de sécurité et connaissance des EPI adaptés aux divers travaux	Prendre connaissance des dysfonctionnements repérés lors de la saison et consignés sur un tableau ou carnet de bord Réaliser un premier diagnostic et évaluer les réparations à réaliser Inventorier les fournitures nécessaires et vérifier leur disponibilité et informer le responsable si nécessaire S'approprier les préconisations d'une notice d'entretien Utiliser les outils de manutention et de levage (palan, chèvre, diables…) et les équipements d'accès (fosse de visite, chariot de visite…) Caler les machines en réparation en sécurisant les parties démontées (utilisation de chandelles, cales…) Organiser et adapter son poste de travail (utilisation des servantes, rallonges, etc.) Réaliser les opérations d'entretien, de nettoyage et de contrôle quotidiens et périodiques : graissage ; contrôle des niveaux et des pressions, vidange, changement de consommable, lavage… Réaliser des travaux simples d'atelier : découpage des métaux, meulage, soudage Effectuer le remplacement des pièces défectueuses (hors électronique et hydraulique) Respecter les procédures d'entretien suivant le livret du constructeur Respecter les règles environnementales : protection des cours d'eau, tri sélectif des emballages Respecter les règles d'hygiène dans le nettoyage des matériels et des locaux Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements les plus courants, suspendre le travail et/ou réparer en autonomie et informer le responsable
Savoir-faire consolidés par l'expérience	**Comportements professionnels**
Anticiper les pannes et/ou problèmes techniques Savoir apprécier l'état d'usure d'une pièce Réaliser des opérations mécaniques complexes Gérer en autonomie la maintenance et la révision d'un matériel ou d'un équipement.	Adopter en permanence des gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir Appréhender les risques engendrés par chaque geste technique Veiller au respect de la propreté et à l'hygiène des locaux (vestiaires, douches, toilettes) Respecter la gestion de l'espace et l'organisation de l'atelier Etre prudent dans la manipulation des outils et des équipements Respecter le règlement intérieur et les règles internes à l'entreprise Etre rigoureux pour les contrôles visant à garantir sa sécurité et celle du matériel

Référentiel d'évaluation
du BPA option Travaux de conduite et entretien des engins agricoles

Présentation :

Le référentiel d'évaluation conserve les caractéristiques principales des référentiels en unités capitalisables (UC). Il est constitué de 10 UC indépendantes, dont les contenus doivent être adaptés par les centres de formation. Parmi ces unités, 2 UCARE, proposées par ceux-ci, permettent l'adaptation à des situations d'emploi locales. L'objectif de renforcer la prise en compte de la réalité du travail dans l'écriture des objectifs pédagogiques explique l'importance relative de l'évaluation en situation de travail : au moins 4 unités sur 10 doivent être évaluées selon ces modalités. Cette caractéristique accentue l'importance des phases d'apprentissage en situation professionnelle, en entreprise de stage ou d'apprentissage ou bien encore dans l'atelier technologique ou l'exploitation de l'établissement.
Le référentiel d'évaluation est issu d'une analyse pédagogique des résultats de l'analyse du travail, synthétisés dans le référentiel de compétences (RC). L'évaluation tiendra compte du fait que les fiches du RC décrivent des compétences d'un salarié en situation d'emploi, voire expérimenté, alors que le diplôme est délivré pour permettre l'accès à l'emploi.

Le référentiel d'évaluation du BPA comporte 10 UC :
- **3 UCG** ou unités capitalisables générales, qui sont communes à toutes les options du BPA
- **2 UCO** ou unités capitalisables d'option, qui sont communes à toutes les spécialités d'une option du BPA
- **3 UCS** ou unités capitalisables de spécialité, propres à chacune des spécialités de l'option (1 seule spécialité dans le cas du BPA Travaux de conduite et entretien des engins agricoles)
- **2 UCARE** ou unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi.

Les unités capitalisables sont définies par un **objectif terminal** et comportent des objectifs intermédiaires sur lesquels l'évaluation certificative devra porter. Tous les objectifs du référentiel devront être évalués pour obtenir l'unité capitalisable.
Dans le cas des UCS et des UCARE, ces évaluations se dérouleront en situation de travail[5].
L'évaluation de certains objectifs des UCG et des UCO sera autant que possible réalisée en même temps que les évaluations des UCS et des UCARE.

Adaptation du référentiel d'évaluation :
Les **unités** doivent être contextualisées aux situations rencontrées dans les bassins d'emplois des centres de formation. L'adaptation est réalisée par les formateurs et concerne tout ou partie de chaque UC, en totalité pour les UCARE (sauf UCARE obligatoires).
Les **objectifs** ne sont pas complétés d'un rang supplémentaire.
Selon le cas, les « **points sur lesquels peut porter l'évaluation** » correspondent aux notions concernées par l'évaluation ou aux actions sur lesquelles celle-ci porte. L'adaptation de cette colonne consiste, selon le cas, à préciser certains points, à supprimer des points qui seraient sans objet ou encore à rajouter, si c'est indispensable, des points non abordés dans le référentiel national.
Les **attendus** précisent la performance attendue lors de l'évaluation. Ils sont adaptés par le centre de formation en fonction des modifications apportées dans les points sur lesquels peut porter l'évaluation (ajout, suppression, précision).

[5] Toutes les UCS et au moins une UCARE sur les 2.

Structure du référentiel d'évaluation du BPA option Travaux de conduite et entretien des engins agricoles

Structure du référentiel d'évaluation du BPA Travaux de conduite et entretien des engins agricoles

Les 10 UC du BPA option Travaux de conduite et entretien des engins agricoles	Spécialité Conduite et entretien des engins de la production agricole
3 UC générales (UCG) communes à toutes les options du BPA	**UCG 1 :** Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale **UCG 2 :** Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique **UCG 3 :** Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
2 UC d'option (UCO) spécifiques à l'option	**UCO 1 :** Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite d'une culture **UCO 2 :** Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et de leurs équipements
3 UC de spécialité (UCS)	**UCS 1 TCEEA :** Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur **UCS 2 TCEEA :** Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture **UCS 3 TCEEA :** Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements.
2 UCARE	*A proposer par le centre* UCARE 1 UCARE 2

Unités capitalisables générales

Prescriptions concernant les UC générales :

Les UC générales sont communes à l'ensemble des options du BPA.
Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112…).
Pour chaque objectif intermédiaire (OI) de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 « points sur lesquels peut porter l'évaluation » ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2.
Autant que possible, les situations d'évaluation se référeront à des situations de la vie professionnelle et sociale. Dans ce cas, les attendus seront adaptés par les centres aux situations professionnelles de l'option du BPA concernée.

UCG 1 :
OT : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

OI 11 : Communiquer oralement et à l'écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
111 : Utiliser les codes élémentaires de communication écrite	Règles élémentaires d'orthographe et de grammaire Bases du vocabulaire courant et spécifique au contexte professionnel Lecture et compréhension de documents Rédaction de contenus	Maîtrise de la lecture courante Maîtrise du vocabulaire spécifique au contexte professionnel Pratique de différentes modalités de texte (argumentatif, narratif...) Pratique des différents discours (explicatif, descriptif, narratif, argumentatif)
112 : Utiliser les codes élémentaires de communication orale	Règles simples de la communication orale Maîtrise de la communication orale	Adaptation à une situation de communication orale (attention, maîtrise...) Restitution d'une information selon différentes modalités (s'exprimer au téléphone, échanger à l'oral avec les partenaires de l'entreprise...) Restitution d'une information dans différentes situations de la vie courante et professionnelle (se présenter, parler de ses activités, argumenter...)

OI 12 : Utiliser des techniques de collecte et de traitement de l'information		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
121 : Collecter des d'informations	Types de sources d'informations Techniques de recherche d'informations Tri d'informations	Mobilisation de différentes sources d'informations, sur un sujet précis A partir d'un cas, collecte des informations en adéquation avec le sujet Elimination des informations non pertinentes Analyse simple de l'origine et de la fiabilité de l'information
122 : Traiter des informations pour constituer un dossier simple	Repérage d'éléments de concordance, d'éléments contradictoires, idées clefs d'un texte Techniques d'organisation des informations	Identification des idées clefs Cohérence et pertinence des informations rassemblées Présentation structurée des informations rassemblées

OI 13 : Traiter des données mathématiques simples pour résoudre des situations problème de la vie professionnelle		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
131 : Utiliser des outils mathématiques simples	Calcul numérique Proportionnalité Géométrie plane et dans l'espace Statistique descriptive simple	Maîtrise des 4 opérations, du calcul mental Manipulation de grands et petits nombres Utilisation de la calculatrice Application du calcul proportionnel à des situations professionnelles courantes (dosages, débit, rendement, taux, taxes, échelles…) Calculs de périmètres, d'aires, de volumes et représentation graphiques de figures usuelles en situation professionnelle (cubage, levée de plans…) Lecture de données statistiques simples en tableaux et en diagrammes, calcul d'une moyenne, réalisation de diagrammes simples
132 : Transposer une situation problème en formulation mathématique	Calcul algébrique Equations et fonctions	Utilisation de sommes et produits d'expressions algébriques Résolution de problèmes simples issus de situations professionnelles en utilisant des équations du premier degré

133 : Vérifier la validité de résultats	Technique de calcul mental Techniques de vérification de résultats Notion d'unités	Utilisation du calcul mental rapide : multiplier par 2, 10, 100, 1000 Cohérence des résultats avec les normes Utilisation des unités et sous-unités

OI 14 : Utiliser les outils informatiques et de télécommunication courants de la vie professionnelle et sociale		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
141 : Utiliser l'outil informatique et ses périphériques	Fonctionnement de base d'un ordinateur Principales manipulations d'un ordinateur	Mise en route, arrêt, branchement de périphériques, ouverture, enregistrement et classement de fichiers, de dossiers, utilisation de la souris, d'une imprimante…
142 : Utiliser les fonctionnalités de base des logiciels de bureautique courants	Principales fonctions d'un traitement de texte Principales fonctions d'un tableur	Création, mise en forme et modification d'un document Création, mise en forme et utilisation d'un document
143 : Utiliser les fonctionnalités de base de l'outil internet	Fonctionnement d'un navigateur et d'un moteur de recherche Fonctionnement d'une messagerie électronique Principaux risques liés à l'utilisation d'internet	Recherche d'une information sur internet Envoi et réception d'un message électronique y compris avec des pièces jointes Enumération des principaux risques et comportements éthiques dans l'utilisation d'internet

UCG 2 :
OT : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

OI 21 : Mobiliser des règles de droit du travail pour en garantir leur respect		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
211 : Rappeler les organismes et principes élémentaires du droit du travail	Principaux organismes liés à la législation du travail et leurs rôles (inspection du travail, conseil des prud'hommes, institutions représentatives du personnel…) Négociation collective : conventions et accords Notion de contrat (en particulier contrat de travail) et principaux types de contrats Notions relatives aux conditions de travail (durée, congés, repos, formation professionnelle…) Dispositions réglementaires du code du travail relatives à la prévention des risques professionnels Médecine du travail et CHSCT	Identification de l'organisme compétent face à une question concrète Enumération des principales rubriques d'une convention collective Explicitation de quelques particularités de la convention collective de la branche du secteur de la spécialité Enumération des principales obligations des contractants Enumération des principales rubriques d'un contrat de travail à partir d'un exemple et commentaire Enumération des étapes de la procédure en cas de rupture ou de modification d'un contrat de travail (démission, licenciement, temps de travail…) Enumération des principales règles correspondantes : démarche d'évaluation des risques, impact de l'organisation du travail sur l'amélioration des conditions de travail, rôle du médecin du travail Présentation de la notion de droit de retrait et de mise en danger d'autrui

OI 22 Mobiliser des connaissances relatives à la protection sociale pour garantir ses droits		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
221 : Rappeler les principaux dispositifs de protection sociale	Principaux organismes liés à la protection sociale et au chômage (ANPE et ASSEDIC, assurances, MSA et régimes spécifiques…) Fiche de paie, salaire net, brut, Assurances sociales, prestations familiales Notion de droits sociaux Maladies professionnelles et accidents du travail : déclaration, prise en charge…	Identification de l'organisme compétent à partir d'une question concrète Identification et explicitation des rubriques d'une fiche de paie. Comparaison salaire brut/salaire net Présentation des postes de cotisations sociales et des droits qu'ils ouvrent Présentation de la démarche à suivre en cas de maladie ou accident

OI 23 : Mobiliser des connaissances élémentaires de gestion pour une meilleure compréhension de son activité professionnelle		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
231 : Identifier les principaux indicateurs économiques de l'activité	Notions de produits d'activité, charges opérationnelles, marge brute, coûts de revient	Calcul simple d'une marge brute ou du coût de revient d'une production donnée Comparaison à des références pour mettre en évidence les points forts et les points faibles
232 : Présenter un document comptable ou commercial simple	Principaux documents utilisés dans l'entreprise : devis, facture, dossier d'aide….	Enumération et commentaire des rubriques d'un document de gestion (devis, facture…)

OI 24 : Identifier les principaux acteurs et leurs attentes pour situer son activité dans son environnement économique, social et territorial		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
241 : Identifier les caractéristiques de l'entreprise et les relations avec les autres acteurs économiques et sociaux	Caractéristiques de l'entreprise Partenaires de l'entreprise Notion de filière Différents acteurs individuels ou collectifs (collectivités territoriales, état, union européenne) des territoires et leurs rôles ou attentes	Enumération des caractéristiques (situation géographique et juridique, facteurs de production, fonctions, système de production…) Comparer l'activité de son entreprise à celle d'entreprises du même secteur Enumération des partenaires d'une entreprise et de leurs fonctions principales Repérage de partenaires professionnels et de partenaires territoriaux Situer l'activité de l'entreprise au sein d'une filière Enumération des principaux acteurs d'un territoire Explicitation des compétences de ces organisations Identification des relations d'une entreprise avec ces acteurs Enumération des principales attentes de la population vis-à-vis d'une entreprise ou d'un secteur de production (production, emploi, environnement, qualité des produits, sécurité sanitaire…)
242 : Rappeler les grandes caractéristiques de la politique sectorielle	Priorités fixées et soutiens accordés par la politique publique sectorielle du secteur concerné Principales mesures de la politique publique appliquée aux entreprises du secteur considéré	Enumération des principaux objectifs de la politique publique sectorielle du secteur professionnel de l'option Présentation simple d'une mesure de la politique considérée

UCG 3
OT : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Préconisations :
L'objectif 311 sera évalué de préférence à partir de l'étude d'un cas concret qui aura fait l'objet d'une visite, d'un dossier de presse, d'un reportage…

OI 31 : Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
311 : Caractériser l'écosystème dans lequel se déroule l'activité professionnelle	Composantes du milieu dans lequel se déroule l'activité professionnelle (physique, biologique…) Notion d'écosystème (agrosystème, écosystème forestier, écosystème microbien…) Interactions entre les composantes de l'écosystème	Identification des éléments du système considéré Définition simple de la notion de d'écosystème Description simple des principes de fonctionnement de l'écosystème (flux, transformations…)
312 : Citer les principaux impacts de l'activité professionnelle sur l'environnement physique et biologique à court, moyen et long termes	Ressources naturelles (eau, biodiversité, sol, ressources énergétiques…) concernées Nature des impacts sur ces ressources : dégradation de leur qualité (bioaccumulation, dégradation de la biodiversité…) et/ou épuisement (érosion des sols, diminution des nappes…)	Enumération des ressources naturelles utilisées dans le contexte professionnel du secteur concerné Présentation des principaux types d'impacts environnementaux des pratiques professionnelles dans le secteur considéré
313 : Identifier les principales pratiques respectueuses de l'environnement dans son secteur professionnel	Principaux acteurs de l'environnement et leurs attentes Notion de durabilité et actions correspondantes : maîtrise de la ressource en eau, économies d'énergie, maintien de la biodiversité, gestion des effluents et des déchets…	Identification des principaux acteurs de l'environnement du secteur concerné Présentation de quelques exemples de pratiques professionnelles favorables à la durabilité des systèmes, mises en œuvre dans le secteur concerné

OI 32 : Mobiliser des connaissances pour prévenir les risques et préserver la santé humaine		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
321 : Présenter la notion de risque dans son environnement professionnel	Notion de risque Principales catégories de risques professionnels et de risques pour la santé des consommateurs ou des usagers	Définition simple de la notion de risque Description des principales catégories de risques rencontrés dans son secteur d'activité
322 : Identifier les acteurs qui contribuent à la maîtrise des risques professionnels	Cadre réglementaire de la prévention des risques Principaux acteurs de la prévention des risques professionnels	Présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels Identification des principaux acteurs de la prévention des risques dans son entreprise et en dehors de l'entreprise
323 : Identifier les principaux risques professionnels dans son secteur d'activité	Principaux risques professionnels : risques liés à l'usage de produits toxiques ou d'équipements dangereux et risques liés aux caractéristiques du travail Notion de santé et sécurité au travail Prévention des risques Réglementation concernant l'utilisation de matériel et équipements	Identification des principales situations à risque dans son domaine d'activité (secteur et poste) et indication de mesures préventives mises en œuvre Présentation des mesures visant à prévenir accidents du travail et maladies professionnelles dans son secteur d'activité Enumération des habilitations obligatoires et des règles relatives à la conduite d'engins sur la route
324 : Identifier les principales dispositions visant à garantir la santé des consommateurs et la qualité des produits	Réglementation en matière d'hygiène Notion de qualité	Présentation des mesures préventives relatives à son secteur professionnel Distinction entre qualité du processus de production et qualité du produit (nutritive, organoleptique, sanitaire…) Enumération des principaux signes de qualité Illustration par des exemples dans son secteur d'activité

Unités capitalisables d'option

UC O 1
OT : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives aux productions végétales

Prescriptions :
Les unités capitalisables d'option sont communes à toutes les spécialités du BPA Travaux de conduite et d'entretien d'engins agricoles.
Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112…).
Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Ces attendus seront précisés par les centres de formation en fonction des systèmes de production locaux. Selon le cas, certains points sur lesquels porte l'évaluation peuvent s'avérer sans objet.

OI 11 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux végétaux et au milieu

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
111 : Décrire les principales caractéristiques des parcelles cultivées	Caractéristiques du sol (structure, texture, composition) Actions pouvant maintenir et améliorer les propriétés du sol (drainage, utilisation d'effluents d'élevage …..) Etat du sol et conséquences pour l'utilisation des machines (gestion des résidus de récolte, risques d'érosion et de battance…) Impact des éléments de l'environnement sur la parcelle (topographie, relief, déclivité, accessibilité...) Effets du climat sur les végétaux Interactions sol/peuplement/climat	A partir d'un exemple de culture de la région, - présentation des facteurs influant sur la production végétale - choix et justification d'une possibilité d'action sur l'état du sol - incidence du type de sol sur le choix et l'utilisation des machines Pour une parcelle donnée, description des éléments de son environnement et des conséquences pour l'utilisation des machines Identification des effets du climat sur le peuplement et le développement du végétal
112 : Mobiliser les connaissances de base relatives au végétal et à son développement	Croissance et développement des plantes cultivées Principales familles, espèces et variétés cultivées Cycles de végétation et de culture	Pour une plante donnée, identification des étapes de développement et des facteurs de régulation de la croissance et du développement Identification des principales espèces cultivées de la région Enumération des principales étapes du cycle végétatif et du cycle cultural d'une plante donnée Reconnaissance des stades végétatifs et stades de maturité d'une récolte

	Besoins et facteurs de croissance des végétaux Reproduction et sélection des végétaux	Pour une plante donnée, - présentation de ses besoins nutritifs - énumération des facteurs influant sur la qualité et la productivité de la culture Présentation pour une espèce donnée des principaux caractères améliorés par la sélection Justification du choix d'une espèce ou d'une variété donnée
113 : Présenter les principes de base relatifs à la fertilisation et à la protection des cultures, mobilisés dans le cadre de son activité professionnelle	Fertilisation raisonnée des cultures Types et rôles des engrais Types et rôles des amendements Plan de fumure : bilans et calculs de fumure Principaux ennemis des cultures : (maladies, ravageurs, adventices...) Raisonnement et moyens de lutte : (mécanique, biologique, chimique, intégrée…) Produits phytosanitaires : nature des produits, modes d'utilisation Réglementation en matière de protection sanitaire, de sécurité et d'environnement concernant l'utilisation et le stockage des produits phytosanitaires	Pour une culture ou une parcelle donnée, - présentation du plan de fumure en précisant les critères de choix des amendements et des engrais et en montrant les conséquences des choix effectués sur l'environnement et l'utilisation des machines - présentation d'une technique visant à réduire les intrants Calcul d'une dose d'engrais à partir d'une prescription Pour une culture ou une parcelle donnée, - identification des dégâts à partir des symptômes observés - justification d'une méthode de lutte et des outils utilisés, présentation des conséquences pour l'environnement, la santé - énumération des principales catégories de produits de traitement utilisés et de leurs caractéristiques Pour un produit utilisé, lecture commentée de son étiquette Présentation des principales règles relatives à l'étiquetage, au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires

OI 12 : Mobiliser les connaissances techniques de base relatives à la conduite d'une culture		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
121 : Présenter le système de production	Composantes du système de production : caractéristiques régionales, mode de conduite, système cultural, parcellaire, bâtiments et équipements, travail, commercialisation des produits… Assolement et rotation : définition, facteurs de choix des cultures, calendrier cultural	Présentation des atouts et contraintes du système de production de l'exploitation support Justification du mode de conduite choisi pour une ou plusieurs parcelles ou pour la totalité de l'exploitation (agriculture biologique, intégrée…) Pour une exploitation donnée, - description de l'assolement pratiqué - présentation d'une rotation de cultures - justification des choix de l'exploitant
122 : Décrire l'itinéraire technique d'une culture	Itinéraire technique : définition, principaux itinéraires techniques selon les modes de conduite Etapes de l'itinéraire technique d'une parcelle Rôles de chaque intervention technique et incidence sur la qualité du travail et le rendement Technique, matériels et équipements utilisés	Pour une exploitation et une culture données, - identification des critères de choix d'un itinéraire technique pour un mode de conduite - présentation des différentes étapes de l'itinéraire technique d'une parcelle : travail du sol, implantation, fertilisation, entretien et protection des cultures, récolte et stockage éventuel Pour chacune de ces étapes, description des techniques et matériels utilisés, justification des interventions et des choix effectués Incidence des choix effectués sur la gestion de l'environnement

UCO 2
OT 2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et de leurs équipements

Prescriptions :
Les unités capitalisables d'option sont communes à toutes les spécialités du BPA Travaux de conduite et entretien des engins agricoles Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 211, 212…).
Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués. La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Ces attendus pourront être précisés par les centres de formation en fonction des caractéristiques locales. Selon le cas, certains points sur lesquels porte l'évaluation peuvent s'avérer sans objet.

OI 21 : Mobiliser les savoirs de base relatifs au fonctionnement des matériels et équipements utilisés dans les exploitations agricoles

Objectifs à évaluer	Points sur lesquels peut porter l'évaluation	Attendus
211 : Lire et interpréter les représentations graphiques utilisées dans les documents techniques	Représentations graphiques normalisées : schéma, dessin, vue en perspective…	Lecture et interprétation de schémas et de dessins techniques
212 : Rappeler les connaissances de base relatives aux matériaux utilisés dans l'atelier	Métaux : - propriétés physiques et mécaniques - alliages - phénomène de corrosion chimique Autres matériaux (PVC, bois...)	Identification des principaux matériaux utilisés et rappel de leurs caractéristiques
213: Rappeler les principes de base des liens entre énergie et travail	Formes et transformations de l'énergie Rendement énergétique Principes de fonctionnement du moteur diesel Fonctionnement du moteur électrique (démarreur, alternateur) Puissance Principes mécaniques de la transmission du travail Circuit de freinage	A l'aide d'un exemple de transformation énergétique pris dans l'exploitation agricole, définition de la notion de rendement Identification des principaux organes du moteur diesel avec leurs caractéristiques Utilisation du vocabulaire technique adapté Identification des principaux organes avec leurs caractéristiques Définition théorique Présentation d'un exemple d'application dans une exploitation agricole Description à partir d'un schéma d'une technique utilisée pour économiser l'effort (poulie, levier…) ou pour transmettre un mouvement (cardans, chaînes) Présentation d'un exemple d'usage dans une

	Principe de fonctionnement d'un système hydraulique	exploitation agricole Identification des principaux organes avec leurs caractéristiques Présentation d'un exemple d'usage dans une exploitation agricole

OI 22 Mobiliser les connaissances techniques relatives aux matériels et équipements utilisés dans les exploitations agricoles		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
221 : Décrire la constitution des tracteurs et des automoteurs	Principaux organes des tracteurs et des automoteurs Principaux systèmes de transmission (mécanique, hydraulique) Centre de gravité Circuit électrique Climatisation et éléments de confort de la cabine Pneumatiques Lubrifiants, carburants et liquides de refroidissement	En s'appuyant sur un automoteur (ou tracteur) présent dans une exploitation agricole : - identification des principaux organes d'un type d'automoteur - description sommaire de leurs fonctions - identification des principaux organes d'un système de transmission mécanique (prise de force) et d'un système hydraulique (pompe, distributeur, vérin) - description sommaire des fonctions de ce système de transmission et des risques qu'il représente - description des notions de relevage, de contrôle d'effort et de position - présentation des principes d'équilibre des tracteurs / automoteurs (prévention des cabrages, renversement) - identification des principaux composants des circuits électriques - identification des éléments constitutifs des organes de climatisation - énumération des principales caractéristiques des pneumatiques utilisés - énumération des caractéristiques des différents types de liquides utilisés en précisant les risques possibles pour l'utilisateur et l'environnement

222 : Décrire la constitution des différents matériels agricoles utilisés dans une exploitation de production agricole	Caractéristiques et fonctions des matériels : - petits matériels - matériels de travail du sol - matériels de semis - matériels d'épandage - matériels de pulvérisation - matériels de récolte (moissonneuse batteuse, autres automoteurs) - matériels de transport… Principaux organes des systèmes automatisés	Identification, pour un travail donné (travail du sol et semis, fertilisation, pulvérisation, travaux de récolte…) : - des différents types de matériels utilisés, de leur fonction et des risques qu'ils représentent - des différents éléments de réglage des matériels utilisés, des incidences de ce réglage sur le fonctionnement du matériel, l'environnement (sol…) et la qualité du travail - des procédures d'entretien et de leur incidence sur le fonctionnement du matériel Identification des principaux organes et caractéristiques Reconnaissance sur une machine
223 : Rappeler les risques et règles de sécurité liées à l'utilisation des matériels agricoles	Principaux risques professionnels liés à l'utilisation de matériels agricoles Gestes et postures de travail Règles de sécurité Rôle des équipements de protection individuelle	Pour un type de matériel utilisé sur l'exploitation, - indication des principales mesures de sécurité visant à préserver la sécurité des personnes, intégrées par le fabricant du matériel et liées à son utilisation - indication des principes d'utilisation des équipements de travail correspondants

OI 23 : Mobiliser les connaissances techniques relatives à l'utilisation des outils et équipements d'un atelier		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
231 : Présenter l'organisation d'un atelier	Conception d'un atelier (normes techniques, disposition et agencement….) Types de matériels et outils et fonctionnement Consommables	Pour une entreprise donnée, - justification du choix d'agencement de l'atelier - présentation des normes techniques retenues lors de sa conception - identification des différents types d'outils utilisés, en précisant leurs caractéristiques et leurs principes de fonctionnement - identification des principaux consommables présents dans l'atelier et caractéristiques
232 : Présenter les principales dispositions réglementaires, relatives à l'hygiène et à la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement, dans un atelier	Document unique d'évaluation des risques professionnels Sécurité du travailleur : - règles de sécurité et risques encourus - prévention - protections individuelles - gestes et postures au travail Normes de sécurité des matériels et des installations électriques Sécurité liée aux produits : - produits présents dans l'atelier - stockage et recyclage des déchets - manipulation des produits dangereux Hygiène dans l'atelier	Présentation des principaux éléments du document unique d'évaluation des risques professionnels et des modalités de son application dans l'entreprise Pour un matériel donné, - indication des principales mesures de sécurité visant à préserver la sécurité des personnes, intégrées par le fabricant du matériel et liées à son utilisation - indication des principes d'utilisation des équipements de travail correspondants - explicitation des principales postures au travail et des solutions techniques permettant de réduire la pénibilité du travail Sur un matériel donné, description de l'utilisation en sécurité du matériel et indication des organes de sécurité faisant l'objet d'une réglementation Dans un atelier donné, présentation des règles et normes de sécurité relatives à l'installation électrique Dans un atelier donné, présentation des différents produits utilisés et indication des risques et mesures de sécurité visant l'environnement et la santé du consommateur et de l'utilisateur Enumération des principes élémentaires d'hygiène dans l'atelier Repérage des situations à risques dans un atelier

OI 24 : Présenter les aspects réglementaires relatifs à la conduite d'engins agricoles		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
241 : Rappeler les règles de base du code de la route	Signalisation routière Manœuvres particulières (changement de direction, dépassement…) Equipements réglementaires obligatoires des véhicules	Identification des panneaux de la signalisation routière : tous les panneaux de danger (série A) et les principaux panneaux d'interdiction et d'obligation (série B) Pour un engin donné, énumération des principales règles de conduite à appliquer pendant les manœuvres Pour un engin donné, énumération de tous les équipements obligatoires
242 : Rappeler la réglementation relative à la conduite d'engins	Règles de circulation des engins spéciaux notamment les « hors gabarit routier » Réglementation en matière de formation, de permis, de conduite (âge, gabarit...)	Pour un engin donné, énumération des principales règles de circulation Enumération des principales règles de conduite des engins
243 : Rappeler les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins	Règles générales de sécurité du conducteur en phase de travail sur chantier, de déplacement sur route et sur chantier, de chargement sur porte engin	Enumération des principales règles de sécurité, en particulier pendant les manœuvres, envers le conducteur et les tiers Indication des documents à présenter en cas de contrôle

Unités capitalisables de la spécialité
Conduite et entretien des engins de la production agricole

UCS 1 TCEEA :

Objectif terminal : Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur

UCS 2 TCEEA :

Objectif terminal : Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture

UCS 3 TCEEA :

Objectif terminal : Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements

UCS 1 TCEEA
OT 1 : Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur

OI 11 : Réaliser les opérations de mise en route et d'arrêt d'un tracteur et/ou d'un automoteur

OI 12 : Conduire un engin agricole (tracteur attelé et automoteur)

Prescriptions :
Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 111, 112…).
Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués (sauf cas particulier de l'objectif de régulation, cf. ci-dessous). La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Les attendus des objectifs de L'UC S 1 doivent être complétés et adaptés en fonction des systèmes de production locaux.

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**
- en entreprise (de stage, d'apprentissage)
- en atelier pédagogique.
Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage…) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluation en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou encore une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 113 et 124) sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la colonne du milieu, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

OI 11 : Réaliser les opérations de mise en route et d'arrêt d'un tracteur et/ou un automoteur		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
111 : Effectuer la mise en route du tracteur ou de l'automoteur	Localisation du chantier Organisation du convoyage Points de contrôle relatifs : - au fonctionnement de l'engin (contrôles visuels, niveaux, signalisations, cabine, protections...) - aux règles de sécurité en matière de conduite - à la liaison tracteur-outil (prise de force, attelage...) - au risque électrique (risque de contact et d'amorçage) Organisation du poste de conduite : - réglage du siège et des rétroviseurs - nettoyage des éléments de vue - organisation de l'habitacle - caisse à outils Accès au poste de conduite Mise en route	A partir des consignes données : - repérage du trajet sur une carte - énumération des informations relatives au trajet à effectuer - recensement des difficultés connues : accès, réseaux aériens et enterrés, obstacles… Vérification de tous les points de contrôle Vérification des liaisons tracteur-outil Vérification des sécurités Justification des contrôles effectués Vérification des instruments de contrôle du tableau de bord Respect de la chronologie des gestes (check-list) Adaptation du poste de conduite à sa personne Adaptation du contenu de la caisse à outils aux travaux à réaliser Respect du temps de chauffe Maîtrise des procédures de mise en route en respectant les règles de sécurité liées aux biens et aux personnes
112 : Arrêter l'engin en fin de chantier ou pour une intervention d'entretien	Stationnement Positionnement des équipements Règles de sécurité Procédure d'arrêt du moteur et des outils animés Opérations « post-chantier » : nettoyage des roues, des éléments de vue, pleins (carburant, lubrifiant)… Chargement et déchargement d'un engin sur une remorque de transport	Maîtrise des différentes opérations pour arrêter un véhicule Mise en œuvre des sécurités de l'engin à l'arrêt Réalisation des opérations en respectant les règles de sécurité des biens et des personnes Vérification de l'état général du matériel Remisage à l'endroit prévu

	Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant : *- qu'il diagnostique la situation concernée* *- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée* *- qu'il explique et justifie son intervention*	
Objectif à évaluer	**Description de la situation**	**Attendus**
113 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Constat de la non conformité d'un engin (niveaux, fuites, branchements…) Non-conformité d'une consigne donnée par l'employeur en regard de la réglementation de circulation routière	Diagnostic de la non conformité et communication au supérieur hiérarchique Résolution des anomalies détectées à l'occasion des diverses vérifications, en concertation avec son supérieur hiérarchique Repérage rapide du point de la réglementation concerné Appréciation de la situation en justifiant la nature des risques encourus Evaluation des conséquences Information du responsable

OI 12 : Conduire un engin agricole (tracteur attelé et automoteur)		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
121 : Utiliser les équipements électroniques embarqués	Utilisation des équipements électroniques d'aide à la conduite (GPS…)	Définition des paramètres de conduite et mise en œuvre des dispositifs informatiques d'aide à la conduite
122 : Conduire sur route un matériel roulant	Conduite sur route	Maîtrise des manœuvres élémentaires ; avant, arrière, demi-tour, changement de direction… Respect du code de la route Respect des consignes de sécurité Maîtrise des différents éléments de conduite Maîtrise des différents déplacements Prise en compte du gabarit et du tonnage du matériel roulant Adaptation de la conduite aux conditions de circulation
123 : Conduire en situation de travail	Conduite « au champ »	Maîtrise des manœuvres élémentaires ; avant, arrière, demi-tour, entrée de champ... Prise en compte lors de la conduite de l'ensemble tracteur/outil, des risques liés à la situation de travail (terrains en déclivité, situations exigeant le blocage du différentiel, etc.) Respect des consignes de sécurité Maîtrise des différents éléments de conduite Prise en compte du risque électrique pendant la conduite en situation de travail Maîtrise des différents déplacements Prise en compte du gabarit du matériel Souplesse et précision des manœuvres Préservation de l'intégrité physique (adaptation des gestes et postures aux situations de travail)

	Dans une des situations décrites ci-dessous, on attend de l'apprenant : *- qu'il diagnostique la situation concernée* *- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée* *- qu'il explique et justifie son intervention*	
Objectif à évaluer	**Description de la situation**	**Attendus**
124 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Conduite en situation dégradée (pente, dévers…)	Repérage rapide et interprétation des signes visibles pour adaptation de la conduite Appréciation de la situation en justifiant la nature des risques encourus Déplacements et gestes adaptés en préservant sa sécurité, l'intégrité du matériel, le végétal et la qualité du travail
	Incident de fonctionnement du tracteur ou de l'automoteur (sur voirie, au champ)	Repérage rapide et interprétation des signes de l'incident de fonctionnement Intervention dans le respect des règles de sécurité ou proposition d'intervention (intervention d'un spécialiste si nécessaire) Information du responsable

UCS 2 TCEEA
OT 2 : Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture

OI 21 : Organiser son chantier
OI 22 : Réaliser les travaux de culture

Prescriptions :
Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 211, 212…).
Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués (sauf cas particulier de l'objectif de régulation, cf. ci-dessous). La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Les attendus des objectifs de L'UC S 2 doivent être complétés et adaptés en fonction des systèmes de production locaux.

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**
- en entreprise (de stage, d'apprentissage)
- en atelier pédagogique.
Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage…) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluation en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou encore une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 214 et 224) sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la colonne du milieu, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

L'évaluation portera au moins sur 2 chantiers différents représentatifs du système de production local (travail du sol, semis, fertilisation, pulvérisation, récolte…).

OI 21 : Organiser son chantier		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
211 : S'informer sur le chantier	Prise de connaissance des consignes ou cahier des charges de l'itinéraire technique de la culture Appréciation de l'état de la parcelle Appréciation des risques d'utilisation du matériel en fonction de la nature, de l'état du sol et/ou de la végétation, des conditions météorologiques… Participation au choix des outils et du matériel de traction	Identification des éléments permettant de réaliser l'intervention : dosages, périodes, profondeur du travail... Présentation et justification de l'organisation du travail du chantier Repérage du trajet Identification des éléments à prendre en compte dans l'intervention (pente, végétation ou culture en place, rivière, obstacle...) et des risques afférents Identification des outils et matériel de traction adaptés au chantier et justification des choix effectués
212 : Préparer le chantier	Préparation du matériel de traction (masses d'alourdissement, largeur des voies du tracteur, gonflage…) Préparation du ou des matériels attelés Préparation des équipements de sécurité (protection individuelle, accessoires de signalisation…) Préparation des intrants (dosage, dilution, mélange...) Dispositifs et règles de sécurité Règles environnementales	Pour un matériel et un élément donné, repérage des informations correspondantes dans le livret d'utilisation du matériel Vérification de l'état du matériel attelé et des points de contrôle obligatoires (niveaux, graissage...) Adaptation de l'équipement en fonction du travail demandé (écartement, pneumatiques…) Attelage, dételage des matériels en vérifiant la fonctionnalité des éléments de sécurité Déroulement des opérations dans le respect des consignes et des règles de sécurité Préparation de la dilution ou du mélange conforme pour une application de qualité, dans le respect strict des doses et des produits Respect des règles d'hygiène et de sécurité pour les personnes manipulant les produits dangereux Respect des règles concernant la protection de l'environnement ou d'éventuels cahiers des charges Utilisation des équipements de protection individuelle Préservation de l'intégrité physique (adaptation des gestes et postures aux situations de travail)

213 : Effectuer les réglages des matériels et équipements	Utilisation des livrets d'utilisation des matériels Utilisation des notices d'utilisation des systèmes embarqués d'aide à la conduite Dispositif et modalités de réglage Dispositif et règles de sécurité	Pour un matériel et un élément donné, - repérage des informations correspondantes dans le livret - identification des différents réglages à effectuer - réglages en fonction des consignes, des règles de sécurité, du livret du constructeur et des conditions de réalisation du travail (caractéristiques de la parcelle, état et nature du sol…) - contrôle de la validité des réglages et ajustement - contrôle des éléments sensibles des matériels (semoir, épandeur, pulvérisateur…)

	Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant : *- qu'il diagnostique la situation concernée* *- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée* *- qu'il explique et justifie son intervention*	
Objectif à évaluer	**Description de la situation**	**Attendus**
214 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Incident de fonctionnement du matériel Modification du cahier des charges ou des consignes …	Organisation de la sécurité des machines, des autres personnes présentes (arrêt moteur, frein de parc...) Repérage rapide et interprétation des signes de l'incident de fonctionnement Information du responsable Intervention dans le respect des règles de sécurité ou proposition d'intervention (intervention auprès d'un spécialiste si nécessaire) Participation au diagnostic de panne

OI 22 : Réaliser les travaux de préparation du sol, semis, épandage, pulvérisation, récolte et autres travaux culturaux		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
221 : Réaliser le chantier	Réalisation des travaux culturaux : - travaux du sol (travail superficiel, labour, désherbage mécanique…), - semis, - fertilisation, - pulvérisation, - récolte, transport, - manutention, - … Utilisation des dispositifs d'information, de régulation et d'asservissement (électronique, informatique embarquée…) Connaissance des règles de sécurité et environnementales	Identification et prise en compte des contraintes liées à la parcelle et aux matériels Implantation d'un jalonnage si nécessaire Manipulation des intrants dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, des règles concernant la protection de l'environnement Contrôle des réglages et ajustement en cours de travaux en fonction des conditions de réalisation du travail (caractéristiques de la parcelle, état et nature du sol…) Prise en compte des conditions climatiques avant et pendant le travail (dérives du vent, pluie…) et réaction en conséquence Réalisation des opérations dans le respect du mode d'emploi des machines et du manuel d'utilisation et dans le respect des consignes et de la chronologie des opérations Repérage d'anomalies (maladies, dégâts…) et information du responsable Identification des risques liés à l'utilisation des matériels Application stricte des règles de sécurité, de bonnes pratiques et de protection de l'environnement pendant les réglages et les interventions sur le matériel en cours de travaux Utilisation des équipements de protection individuelle Préservation de l'intégrité physique (adaptation des gestes et postures aux situations de travail)
222 : Contrôler la qualité du travail	Connaissance des critères de qualité de réalisation du chantier	Identification des critères de qualité de réalisation du chantier Appréciation du résultat de l'intervention et ajustement si nécessaire en fonction des conditions liées au sol, à la météo, au type de culture…

223 : Terminer le chantier	Rinçage des rampes et cuves Nettoyage des matériels et équipements Rangement des outils et matériels Rangement des intrants non utilisés Elimination des emballages Relevé des informations	Nettoyage et vérification de l'état général du matériel (niveaux, graissage, …) Nettoyage et/ou désinfection et rangement des équipements de protection individuels (EPI) Rangement dans le respect des emplacements Manipulation des intrants dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, des règles concernant la protection de l'environnement Respect des consignes liées à la législation (stockage et élimination des produits de traitement) Enumération des risques pour la santé Enregistrement des différentes informations relatives au suivi du chantier sur les documents prévus à cet usage Explication du rôle de ces enregistrements

Dans une des 2 situations décrites ci-dessous, on attend de l'apprenant :
- qu'il diagnostique la situation concernée
- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée
- qu'il explique et justifie son intervention

Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
224 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Résultats non conformes aux objectifs fixés	Identification des causes Modification des réglages en cours de travail si nécessaire et en toute sécurité Information du responsable dans le cas d'une cause externe à l'opération Proposition d'une intervention de secours (ultérieure, autre matériel…)
	Dysfonctionnement altérant la qualité du travail (buse bouchée, pièce défectueuse, absence de livret d'utilisation…) Situation contraire à la réglementation	Arrêt de l'opération et mise à l'arrêt du matériel dans le respect des règles de sécurité Organisation de la sécurité des machines, des autres personnes présentes Identification du problème Information du responsable Si possible, réglage de l'élément (nettoyage buse...) et reprise de l'application sans amas de produit Proposition le cas échéant d'une solution de rechange (réparation rapide, autre matériel…) Réaction et comportement adapté au dysfonctionnement constaté, rapidité de l'intervention Evaluation des conséquences

UCS 3 TCEEA
OT 3 : Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements

OI 31 : Organiser l'intervention

OI 32 : Effectuer l'entretien courant et la maintenance de premier niveau

Prescriptions :
Tous les objectifs de deuxième rang doivent être évalués (OI 311, 312…).
Pour chaque OI de rang 2, tous les items qui figurent dans la colonne 2 ne seront pas obligatoirement évalués (sauf cas particulier de l'objectif de régulation, cf. ci-dessous). La colonne 3 « attendus » précise la performance attendue lors de l'évaluation d'un point de la colonne 2. Les attendus des objectifs de L'UC S 3 doivent être complétés et adaptés en fonction des systèmes de production locaux.

Les évaluations **se dérouleront en situation réelle de travail :**
- en entreprise (de stage, d'apprentissage)
- en atelier pédagogique.
Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage…) on pourra mettre en œuvre des situations d'évaluation en partie reconstituées.

Les objectifs des UC S sont de 2 sortes : des objectifs qui permettent d'évaluer la réalisation des activités et des objectifs qui visent à évaluer la capacité à réagir dans une situation où une régulation est nécessaire ou encore une situation de dysfonctionnement. L'évaluation de ce type d'objectifs (dans le cas de cette UC S, il s'agit des objectifs 313 et 323) sera faite au travers d'une ou de plusieurs des situations données en référence dans la colonne du milieu, adaptées au contexte local. Au cas où ces situations de référence ne correspondraient pas au contexte local, l'équipe enseignante pourra éventuellement proposer au jury une autre situation répondant au même objectif. Les évaluations organisées pour les situations de régulation ou de dysfonctionnement devront porter sur le diagnostic de la situation concernée, la mise en œuvre de l'action appropriée et sur la compréhension de son intervention.

OI 31 : Organiser l'intervention		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
311 : Préparer le chantier d'intervention	Connaissance du carnet d'entretien et du livret du constructeur Connaissance des interventions à réaliser, des dysfonctionnements repérés et des consignes	Compréhension des éléments figurant dans les documents et des consignes Identification des différentes étapes de réalisation Identification des dysfonctionnements repérés lors de la saison Présentation et justification du travail à réaliser et de l'organisation pratique
	Prévision des fournitures Préparation de l'espace et du matériel Organisation et adaptation du poste de travail Utilisation des équipements de protection individuelle	Inventaire des fournitures nécessaires, vérification de leur disponibilité et transmission au responsable Organisation de l'espace, du matériel et du travail en vue d'une intervention en toute sécurité Connaissance des règles de sécurité à respecter pour chaque intervention
	Planification des différentes opérations	Elaboration d'un planning d'entretien
312 : Terminer le chantier d'intervention	Nettoyage et rangement du local, du matériel utilisé	Conditionnement et rangement des fournitures inutilisées dans le respect de la réglementation Nettoyage et rangement des outils et de l'espace Respect de la propreté et de l'hygiène des locaux
	Stockage des fluides usagés et des fournitures	Respect de la réglementation de stockage des fluides et du traitement des fluides usagés Elimination et traitement des déchets, dont emballages, selon la réglementation
	Relevé des informations	Enregistrement des informations relatives à l'entretien effectué sur les documents prévus à cet usage Explication du rôle de ces enregistrements Signalement des anomalies éventuelles Signalement des fins de stocks
	Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant : - qu'il diagnostique la situation concernée - qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée - qu'il explique et justifie son intervention	
Objectif à évaluer	**Description de la situation**	**Attendus**
313 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Incident de fonctionnement d'un matériel	Repérage rapide et interprétation des signes de l'incident de fonctionnement, information du responsable Intervention dans le respect des règles de sécurité ou proposition d'intervention (intervention auprès d'un spécialiste si nécessaire) Participation au diagnostic de panne

OI 32 : Effectuer l'entretien courant et la maintenance de premier niveau		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
321 : Réaliser les opérations d'entretien courant des matériels et équipements	Réalisation des opérations d'entretien courant du tracteur et/ou de l'automoteur : - contrôle des niveaux, des pressions, des dispositifs d'éclairage et de signalisation - vidanges - remplacement des filtres - entretien batterie - changement de roue, pression des pneus… Réalisation des opérations d'entretien courant des matériels attelés (nettoyage, graissage…) Contrôle de l'efficacité des outils et des matériels Remplacement des pièces défectueuses hors électronique	Déroulement des opérations d'entretien et de contrôle quotidiens et périodiques dans le respect des indications du constructeur, des consignes et des règles de sécurité Cohérence de la méthode d'intervention Repérage et enregistrement de dysfonctionnements pour une maintenance ultérieure dans un document approprié Contrôle du résultat des opérations et vérification du fonctionnement de l'engin. Nettoyage et remisage du matériel
	Respect des règles de sécurité et environnementales	Respect des consignes liées à la réglementation environnementale (emballages, stockage et élimination des déchets) Identification des risques liés à l'utilisation des matériels Application stricte des règles de sécurité, de bonnes pratiques et de protection de l'environnement pendant les interventions Utilisation des équipements de protection individuelle Préservation de l'intégrité physique (adaptation des gestes et postures aux situations de travail)

322 : Réaliser les travaux de maintenance de premier niveau sur les matériels et équipements	Travaux simples d'atelier : - meulage, découpe - soudage - travail du fer et des autres matériaux - peinture…	Utilisation du matériel dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de la réglementation Contrôle de la conformité des matériels à partir des documents de référence
	Remplacement de pièces défectueuses (hors électronique et hydraulique)	Réalisation d'un assemblage, de petites réparations et/ou du remplacement de petites pièces d'usure en effectuant des travaux simples d'atelier (soudage, meulage…) dans le respect de la sécurité Réalisation du travail dans le respect des procédures du livret du constructeur, des consignes Qualité du travail effectué Vérification de la fonctionnalité du travail réalisé
	Respect des règles de sécurité et environnementales	Adaptation des gestes et postures Identification des risques liés à l'utilisation des matériels Application stricte des consignes liées aux règles de sécurité, de bonnes pratiques et de protection de l'environnement pendant les réglages et les interventions sur le matériel en cours de travaux Utilisation des équipements de protection individuelle

Dans la situation décrite ci-dessous, on attend de l'apprenant :
- qu'il diagnostique la situation concernée
- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée
- qu'il explique et justifie son intervention

Objectif à évaluer	Description de la situation	Attendus
323 : Réagir lors d'une situation professionnelle qui nécessite une régulation	Consignes insuffisantes ou mal adaptées Dysfonctionnement dans la réalisation du travail (soudure de mauvaise qualité, défectueuse…)	Repérage rapide et évaluation de la situation Information du responsable Intervention dans le respect des règles de sécurité ou proposition d'intervention (intervention auprès d'un spécialiste si nécessaire)

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

BPA Travaux de conduite et entretien des engins agricoles
Spécialité Conduite et entretien des engins de la production agricole

<table>
<tr><th colspan="3">UCARE 1 :
OT : Mettre en œuvre ou Réaliser …. à compléter</th></tr>
<tr><td colspan="3">Prescriptions
L'UCARE comporte une situation d'évaluation qui va permettre la validation des objectifs en situation professionnelle. Les éléments constitutifs de cette UCARE doivent être élaborés par le centre de formation et décrits dans les tableaux ci-dessous.
L'évaluation se déroulera en situation réelle de travail :
- en entreprise (de stage, d'apprentissage)
- en atelier pédagogique.
Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage…) on pourra mettre en œuvre une situation d'évaluation en partie reconstituée.</td></tr>
<tr><th>Objectifs à évaluer</th><th>Points sur lesquels peut porter l'évaluation</th><th>Attendus</th></tr>
<tr><td>Objectifs de réalisation</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">Dans la (ou les) situation(s) décrite(s) ci-dessous, on attend de l'apprenant :
- qu'il diagnostique la situation concernée
- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée
- qu'il explique et justifie son intervention</td></tr>
<tr><th>Objectif à évaluer</th><th>Description de la situation</th><th>Attendus</th></tr>
<tr><td>Objectif de régulation
(Réagir à une situation qui nécessite une régulation)</td><td></td><td></td></tr>
</table>

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi

BPA Travaux de conduite et entretien des engins agricoles
spécialité Conduite et entretien des engins de la production agricole

UCARE 2 : **OT : Mettre en œuvre ou Réaliser …. à compléter**		
Prescriptions L'UCARE comporte une situation d'évaluation qui va permettre la validation des objectifs en situation professionnelle. Les éléments constitutifs de cette UCARE doivent être élaborés par le centre de formation et décrits dans les tableaux ci-dessous. L'évaluation **se déroulera en situation réelle de travail :** **- en entreprise (de stage, d'apprentissage)** **- en atelier pédagogique.** Lorsque la situation ne le permettra pas (situation absente pendant la période de stage, impossible à anticiper, n'existant pas dans l'exploitation, situation présentant un risque trop important, épreuves de rattrapage…) on pourra mettre en œuvre une situation d'évaluation en partie reconstituée.		
Objectifs à évaluer	**Points sur lesquels peut porter l'évaluation**	**Attendus**
Objectifs de réalisation		
Dans la (ou les) situation(s) décrite(s) ci-dessous, on attend de l'apprenant : *- qu'il diagnostique la situation concernée* *- qu'il mette en œuvre l'action-réponse appropriée* *- qu'il explique et justifie son intervention*		
Objectif à évaluer	**Description de la situation**	**Attendus**
Objectif de régulation **(Réagir à une situation qui nécessite une régulation)**		

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 3 juillet 2007 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles »

NOR : *AGRE0759176A*

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le livre VIII du code rural, et notamment ses articles D. 811-166-1 à D. 811-166-8 ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2000 relatif à l'attribution de la capacité professionnelle agricole ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de l'agro-industrie et de l'espace rural du 3 mai 2007 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du 19 juin 2007 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 26 juin 2007,

Arrête :

Art. 1er. – Il est créé une option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles » du brevet professionnel agricole qui comprend une spécialité professionnelle :

– « conduite et entretien des engins agricoles ».

Le diplôme du brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles » est délivré selon la modalité des unités capitalisables.

Art. 2. – Le référentiel du brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles » comporte :

– un référentiel professionnel ;
– un référentiel de compétences ;
– un référentiel d'évaluation par unités capitalisables.

Ce référentiel figure en annexe du présent arrêté.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation du diplôme du brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles » est composé de dix unités capitalisables (UC).

Conformément à l'article 15 du décret du 4 décembre 2003 susvisé, le diplôme s'obtient par la capitalisation de dix unités capitalisables classées de la façon suivante :

– trois unités capitalisables générales : UCG 1, UCG 2, UCG 3 ;
– deux unités capitalisables d'option : UCO 1, UCO 2 ;
– trois unités capitalisables de spécialité : UCS 1, UCS 2, UCS 3 ;
– deux unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE).

Art. 4. – Les UCARE sont définies et élaborées par le centre de formation sous réserve de l'habilitation par la direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

Au moins une des deux UCARE présentées par le candidat doit obligatoirement concerner l'acquisition ou l'approfondissement de savoir-faire pratiques relatifs au domaine professionnel de l'option.

Art. 5. – Le brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles » est accessible par la voie de l'apprentissage et par la voie de la formation professionnelle continue. Les conditions de l'accessibilité sont précisées dans les articles 12 et 13 du décret du 4 décembre 2003.

Le brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles » est également accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Art. 6. – La durée de la formation pour le brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles » est d'au moins huit cents heures en centre de formation pour l'obtention d'une des spécialités.

La durée de la formation en milieu professionnel est comprise entre huit et douze semaines.

La durée de la formation en centre peut être réduite après une évaluation du positionnement.

Les candidats titulaires de certains diplômes peuvent être dispensés de certaines unités capitalisables selon les dispositions définies à l'annexe II.

Art. 7. – Le centre propose les épreuves permettant de vérifier l'atteinte des objectifs terminaux de chaque unité constitutive du diplôme.

Les conditions générales d'obtention et de délivrance de l'option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles » du brevet professionnel agricole sont précisées dans les articles 15 et 17 du décret n° 2003-1160 du 4 décembre 2003.

Le jury prévu à l'article 16 du décret susvisé est chargé de la validation des dix unités capitalisables constitutives des spécialités du brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles ».

Le jury doit approuver les modalités d'évaluation proposées par le centre de formation et ayant fait l'objet d'une habilitation. Le jury se prononce sur la nature des épreuves et sur leur niveau.

Les trois unités capitalisables de spécialité et les UCARE relatives à l'acquisition de savoir-faire pratiques sont évaluées en situation de travail en entreprise ou en atelier pédagogique.

Art. 8. – Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme du brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles » sont dispensés du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) pour les catégories 1 et 9 définies dans la recommandation R. 372 ainsi que la catégorie « grue auxiliaire » de la recommandation R. 390 de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés dans les conditions précisées aux alinéas ci-dessous :

– conditions relatives à la formation dispensée dans l'établissement de formation : la formation pratique à la conduite en sécurité du ou des matériels des catégories concernées est assurée par l'établissement de formation conformément au référentiel de formation et d'évaluation figurant dans les annexes des recommandations de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ;
– conditions relatives à l'évaluation réalisée dans l'établissement de formation : les candidats doivent satisfaire aux conditions de l'évaluation relative à l'utilisation en sécurité et aux connaissances nécessaires conformément aux annexes des recommandations de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

Conformément aux annexes des recommandations visées, une attestation valant CACES est établie par le chef d'établissement de formation aux candidats répondant aux conditions définies ci-dessus.

Art. 9. – Les candidats désirant se présenter au brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles » dans le cadre des dispositions prévues à l'article 3 du présent arrêté doivent déposer, dans les délais fixés pour chaque session, leur dossier de candidature auprès de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt dont relève leur centre de formation.

Les candidats s'inscrivent à la spécialité du brevet professionnel agricole option « travaux de conduite et entretien des engins agricoles ».

Art. 10. – Le directeur général de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 2007.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,
J.-L. Buër

Nota. – L'annexe I peut être consultée au ministère de l'agriculture et de la pêche, direction générale de l'enseignement et de la recherche, 1 *ter,* avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP, ou sur le site www.chlorofil.fr.

ANNEXE II

TABLEAU DE VALIDATION DES ACQUIS ACADÉMIQUES

DIPLÔMES DÉTENUS	UNITÉS CAPITALISABLES réputées acquises
CAPA BEPA BPA	UCG 1, UCG 2
Autres diplômes de niveau V CAP BEP	UCG 1, UCG 2

DIPLÔMES DÉTENUS	UNITÉS CAPITALISABLES réputées acquises
Autres BPA rénovés	UCG 1, UCG 2, UCG 3
BEPA option « Agroéquipement »	UCG 1, UCG 2, UCG 3, UCO 1, UCO 2
Diplôme de niveau IV	UCG 1, UCG 2